

SOMMAIRE



DELIBERATIONS

Ville de MONT-DE-MARSAN

- Page 12 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE LA GEOTHERMIE.
- Page 14 - AVENANT N° 7 A LA CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ADMISSION DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION DANS L'UNITE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU SICTOM DU MARSAN.
- Page 16 – TRAVAUX D'EAU POTABLE – APPEL D'OFFRES OUVERT.
- Page 17 – APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES FOURNITURES DE MAGASIN.
- Page 17 – REHABILITATION ET EXTENSION DES LOCAUX DE TRAVAIL DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A HARBAUX.
- Page 18 – REHABILITATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – PASSATION D'AVENANTS
- Page 20 – BUDGET ANNEXE PFM DECISION MODIFICATIVE N° 1.
- Page 21 – BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 1
- Page 28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LANDINUX – 9^{ème} RENCONTRE MONDIALE DU LOGICIEL LIBRE
- Page 29 - FIXATION DES TARIFS 2008-2009 DU PASS....SPORT MONTOIS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008.
- Page 30 – ADHESION A LA POLITIQUE P.E.F.C. DE GESTION DURABLE.

- Page 31 – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE.
- Page 32 – RESTRUCTURATION DE LA TRIBUNE DU STADE GUY BONIFACE.
- Page 39 – MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES ESPACES BOISES DU GOLF DE « PESSOURDAT ».
- Page 40 – RAPPORT D'INFORMATION CONCERNANT LES ACQUISITIONS ET VENTES DE TERRAINS EN 2007.
- Page 41 – MISE EN PLACE DE CONSEILS DE QUARTIERS – PREMIERE ETAPE.
- Page 43– ORGANISATION DU XXème FESTIVAL ARTE FLAMENCO.
- Page 44– FESTIVAL FLAMENCO – PARTENARIAT VILLE DE MONT DE MARSAN ET ASSOCIATIONS LOCALES – TENUE DES BUVETTES ET CASETAS.
- Page 46 – PRET D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE APPARTENANT A LA VILLE AUX ELEVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONT DE MARSAN.
- Page 47– ATTRIBUTION DES BOURSES POUR LES ETUDES SURVEILLEES DU 1^{er} SEMESTRE 2008
- Page 48 – FIXATION DES PERIODES DES ETUDES SURVEILLEES POUR LE SECOND SEMESTRE 2008
- Page 49 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN AUX FRAIS DE SEJOURS D'ENFANTS EN CLASSES TRANSPLANTEES
- Page 50 – GENERALISATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE.
- Page 54 – EXTENSION AUX AGENTS DE CATEGORIE B DU BENEFICE DE LA REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES.
- Page 55– COMITE DES FETES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT HORS CONSEIL.
- Page 56 – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 3 AVRIL 2008 DESIGNANT LES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE LA BASE AERIENNE DE MONT DE MARSAN.
- Page 57 – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 3 AVRIL 2008 DESIGNANT LES DELEGUES AU SICTOM DU MARSAN.

DECISIONS

- Page 64 RETROCESSION D'UNE CONCESSION PERPETUELLE PAR MADAME DI COSTANZO MARIE-LAURE - CIMETIERE DU PEGLE
- Page 65 RETROCESSION D'UNE CONCESSION QUINZENAIRE PAR MADAME VOURIOT JACQUELINE – CIMETIERE DE SAINT VINCENT DE PAUL.
- Page 66 INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTRO-POMPE DE SECOURS POUR LE FORAGE GEOTHERMIE

VILLE DE MONT DE MARSAN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIN 2008

Président : Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, **Maire**

Présents :

M. BAYARD Hervé, M. TORTIGUE Bertrand, Mme DAVIDSON Chantal, Mme LUTZ Chantal, M. PINTO DE SOUSA Jean-Pierre, Mme DARTEYRON Eliane, M. HANNA Edmond,
Mme BOURDIEU Marie-Christine, M. SOCODIABEHERE Thierry, **Adjoints au Maire,**
Mme BOUDE Jeanine, Mme HILLCOCK Anne-Marie, M. DEPONS Bernard, M. BUCHI Arsène, Mme TAUZY Claude, M. MEGE Michel, Mme COUTURIER Chantal, Mme PIQUET Catherine, M. HEBA Farid,
Mme LAMAISON Jeannine, M. ROUFFIAT Bruno, Mme LAFONT Akia,
Mme NAILLY Guylaine, M. LAGOEYTE Jean-François, M. BOUSQUET Olivier, M. TACHON Nicolas, M. BACHE Alain, Mme LUCY Rose, M. LAGRAVE Renaud, Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI Abdallah, M. GUERINI Jean-Philippe, Mme PEGUY Michèle, Mlle AVANT Sophie, **Conseillers Municipaux.**

Absent excusé : Mme DUPOUY-VANTREPOL Catherine qui donne pouvoir à Madame Eliane DARTEYRON

Mme le Maire : Mesdames, messieurs, chers collègues, bonsoir à tous, nous nous retrouvons donc pour la 6^{ème} séance du Conseil Municipal de la mandature avec un ordre du jour assez fourni. En préambule je tenais tout d'abord à féliciter au nom je pense de tous les présents ici et du Conseil Municipal chaleureusement les joueurs du Stade Montois Rugby pour leur performance. C'est une chance pour notre ville d'avoir cette belle vitrine, faisons en sorte d'en profiter au maximum, de savoir savourer ces matchs spectaculaires, qui créent véritablement un lien social fort, une vraie joie parmi les supporters et de la dynamique autour pour notre ville. Le Top 14 c'est une vraie belle compétition, un compétition nationale, le nom de Mont-de-Marsan reviendra souvent dans les médias et je crois que c'est véritablement une chance, même si l'on sait que tout ne sera pas facile, mais je crois qu'il faut positiver et aller de l'avant dans cette compétition puisque les sportifs ont voulu et ont pu arriver à ce stade de la compétition. C'est une bonne nouvelle pour nous et donc nous les félicitons et je tenais à les féliciter, et je crois que ici tout le monde est unanime autour de la table. Nous les avons reçus dimanche soir, enfin, c'était surtout pour eux que nous le faisons, pas pour nous, pour qu'ils puissent voir que leurs supporters étaient heureux et je crois que tout le monde a passé un excellent moment.

Avant d'entamer cet ordre du jour, je voulais tout de même vous dire quelques mots sur les évènements politiques et médiatisés qui se sont produits depuis notre dernière séance. Je souhaitais en parler pour que vous soyez tous ici au courant de ce qui c'est passé le 30 mai au Conseil Communautaire, qui a été pour le moins agité, et je tiens à ce que vous connaissiez un petit peu l'affaire en détail. J'ai donc contesté une délibération, plus sur la forme que sur le fond, délibération qui fixait le transfert de l'EHPAD Jeanne Mauléon au CIAS au 2 juin 2008. Il faut savoir que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a été réunie une seule fois le 30 mai, une heure avant notre séance à la Communauté d'Agglomération. Aucun rapport n'y a été remis, aucune évaluation n'a été faite, et les Conseils Municipaux ne se sont jamais prononcés pour voter le rapport inexistant de la Commission. Cela donc est en contradiction totale avec la procédure qui est prévue dans ce cas là et qui doit pourtant s'appliquer dans tout transfert de charges. Cette procédure obligatoire est respectée dans toutes les Communautés d'Agglomérations de France et même dans les Landes, comme nous avons pu le vérifier auprès de la Préfecture. Comment des élus peuvent-ils se prononcer sur un sujet aussi important sans avoir le moindre document sous les yeux et dans une telle précipitation ? Pour moi, ce n'est pas comme cela que fonctionne la démocratie. Or, après vérification, en consultant l'ordre du jour de la séance du 26 novembre 2007 à laquelle Monsieur JULLIAN faisait sans arrêt référence, sur laquelle s'appuyait donc la délibération du transfert de l'EHPAD Mauléon au CIAS, mais pour laquelle aucune date n'avait été évoquée, je n'ai pas trouvé trace en fait de 4 des 5 délibérations concernant les transferts au CIAS. Ou plutôt de 3 des 4, enfin, il en manquait 3. Seule était ainsi inscrite la délibération concernant le portage de repas à domicile. Lors de cette séance du 30 mai, j'ai donc demandé au Président la Communauté d'Agglomération de me remettre le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2007, c'est un document public qu'il était tenu de me remettre. Celui-ci a refusé à deux reprises et a également refusé de suspendre la séance. Il est donc passé directement au vote. C'est pour cela que les élus de la majorité municipale de Mont-de-Marsan ont quitté la salle. Croyez bien que je le regrette, mais nous ne pouvons pas rester dans ces conditions, puisque nous ne pouvons pas voter, puisque nous n'avons pas tous les éléments pour voter une délibération. J'ai reçu le mercredi suivant, une lettre recommandée avec accusé de réception comportant ce procès verbal. Il apparaît que, aucun vote concernant les délibérations de déclaration d'intérêt communautaire, du service d'Aide Ménagère à domicile, du service de soins infirmiers à domicile et du transfert de la gestion de l'EHPAD Jeanne Mauléon au CIAS n'a été voté. Aucune de ces délibérations, qui ont été envoyées en préfecture, n'ont été votées. Je constate donc que les délibérations sur lesquelles sont adossés les transferts de services que nous vivons actuellement n'ont jamais été votées en séance, ça commence pour moi à faire beaucoup. Ici, les intérêts des montois et de la ville de Mont-de-Marsan sont en jeu. En tant que Maire, je ne peux pas rester sans réaction, et je ferais tout ce qui est nécessaire pour que ceux-ci soient préservés. Je pense également aux employés du CIAS, du CCAS pardon, qui eux aussi sont transférés. Pour eux non plus, rien n'a été prévu. Une circulaire du Préfet a pourtant été envoyée à Monsieur JULLIAN, le 14 novembre 2006, lui précisant que les modalités de transfert du personnel font elles aussi l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'établissement public après avis des Comités Techniques Paritaires. Là non plus, rien n'a été fait. Les employés sont inquiets et je les comprends. Ils sont au final avec les usagers, les otages d'un passage en force, assez grossier je dois le dire, de Monsieur JULLIAN. J'en veux pour preuve ce qui vient de se passer au mois de juin, j'ai reçu un nouveau courrier recommandé de monsieur JULLIAN, m'indiquant que désormais les employés dépendaient du CIAS et qu'ils seraient payés par lui. Je dis très bien, sauf que nous nous sommes rendus compte que le CIAS n'avait techniquement pas les moyens de mettre en place les

fonctionnements pour payer ces employés. Heureusement que nous nous en sommes aperçus assez rapidement et que nous avons donc demandé en urgence au CIAS de passer une convention afin que le CCAS traite toujours les payes des ses employés qui ont pu donc avoir leur salaire à la fin du mois. Alors j'entends bien que l'on m'accuse de faire de la politique politicienne sur le sujet, mais je dois dire que les bras m'en tombent. J'ai beaucoup de mal dans cette affaire à comprendre comment des élus, Conseillers Municipaux, Généraux ou Députés puissent cautionner ce genre de pratique sans rien dire et quand bien même on appartient à un même parti, comment ne pas défendre les intérêts de la ville, les intérêts des usagers ? Et comment ne peut-on pas réagir quand on voit des dénis de démocratie aussi flagrants ? Moi je souhaite que l'on travaille dans la transparence, avec des choses bien faites, et je ne peux pas admettre qu'il y ait des délibérations qui n'aient pas été votées par les Assemblées Constituées. Les élus connaissent le droit, et certains même particulièrement bien, donc je souhaite que la loi et les règles s'appliquent pour tous. Mais le pire dans tout cela, c'est également que se poursuit la désinformation. J'ai été alertée par mes collègues qui étaient présents au Conseil d'Administration de la Banque Alimentaire. Il a été question de la plate forme sociale, et là aussi il a été dit par Messieurs JULLIAN et VIDALIES, que le maire de Mont-de-Marsan retardait fortement l'ouverture de la plate forme sociale vu sa position, et que donc elle n'ouvrirait pas avant un an, ce qui a mis l'ire bien sûr, et on peut les comprendre, des responsables de l'Association. Alors là aussi je dis que c'est de la désinformation parce que le Président de l'Agglomération s'est engagé deux fois en séance publique à prendre en charge les frais de fonctionnement de la plate forme sociale, qui est un équipement d'intérêt communautaire, et il est convenu que les frais de fonctionnement seraient pris en charge par la Communauté d'Agglomération. Maintenant, prendre le prétexte, puisque c'est ce qui a été dit, qu'il fallait réunir une Commission de Transfert de Charges et faire délibérer tous les Conseils Municipaux pour ce cas là, on croit rêver. Ils n'appliquent pas la procédure quand elle est indispensable, et ils veulent l'appliquer quand elle n'a pas lieu d'être. Il n'y a aucun transfert de charges puisque c'est un équipement nouveau, aucune charge n'existait donc auparavant. Donc, il n'y a rien à transférer. Il faut tout simplement mettre à l'ordre du jour de la Communauté d'Agglomération, une délibération qui dit que nous prendrons en charge les frais de fonctionnement de la plate forme sociale. Alors là aussi je ne souhaite pas que des usagers, en plus dans la précarité bien souvent, soient pénalisés, ainsi d'ailleurs que les associations qui leurs viennent en aide. Je souhaiterais que ce dossier avance rapidement, nous mettrons tout en œuvre pour que ce dossier avance rapidement et nous prendrons nos responsabilités.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire sur ces deux sujets parce que je souhaitais que vous soyez au courant, si vous souhaitez poser des questions, vous pouvez le faire sans aucun problème et nous y répondrons.

Nous avons un ordre du jour chargé avec un certain nombre de délibérations sur lesquelles je souhaiterais attirer votre attention. Tous d'abord, il s'agit de la décision modificative n°1 du budget principal de la ville, Jean-Pierre PINTO vous l'expliquera, il s'agit de re-ventiler des crédits d'investissement et de les flécher sur des dossiers précis. En clair, nous diminuons les crédits prévus pour la rénovation du quartier nord, puisque, comme cela était prévisible, très peu sera dépensé cette année et qu'il s'agissait donc de réinvestir ces sommes, cela ne remet pas du tout en cause cette opération à laquelle nous tenons tout particulièrement et qui nous mobilise beaucoup. Nous dégagerons néanmoins ainsi 160.000 € pour l'achat d'une nouvelle machine qui servira à nettoyer nos rues. Pour avoir vu une démonstration je peux vous assurer que les résultats sont spectaculaires. Cela va dans le sens de tout le travail que nous menons dans le cadre de la propreté urbaine bien sûr, cela ne résoudra pas tous les problèmes, mais

c'est un combat de tous les instants et nous le mènerons et nous essaierons de faciliter la tâche du service de nettoyage tout en aillant un résultat meilleur pour une meilleure qualité de notre environnement quotidien. Dans le même état d'esprit de qualité de vie urbaine, nous consacrerons 500.000 € à des opérations de voirie et d'urbanisme. Vous aurez aussi noté les 1.100.000 € pour la réhabilitation du stade municipal, Bertrand TORTIGUE aura l'occasion de vous en parler, et j'imagine que nous en débattons. Je tiens à vous dire que nous ne mettons pas le paquet sur le sport professionnel au détriment de l'école, comme je l'ai lu, mais nous maintenons nos efforts également pour l'école, puisque nous allons investir, ce qui n'était pas prévu initialement 140.000 € pour la réhabilitation de la cour de l'école primaire du Pégly. Cette opération n'était pas prévue initialement, mais elle est nécessaire, la cour étant noyée à chaque pluie, et les enfants pataugeant allègrement dans la boue, ce qui n'était plus possible de voir. Nous aurons également ce soir la première étape de la mise en place des Conseils de Quartiers qui verront le jour vers le mois de septembre, octobre. Et noter enfin qu'il y a un certain nombre de délibérations qui ont été remises sur table, mais en fait ce sont des délibérations essentiellement à substituer pour des erreurs matérielles de mauvaise formulation à refaire, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Cela ne change rien au fond de ces délibérations.

Je vais donc passer à l'ordre du jour à moins que vous n'ayez une intervention bien sûr.
Ah ! il faut faire l'appel.

Monsieur LAGRAVE : Bonsoir, vous me permettrez aussi de féliciter l'équipe de Mont-de-Marsan, parce que nous avons tous je pense passé un excellent week-end, en ayant vu à la fois ce match et cette ferveur populaire sur la place de la mairie. Est-ce qu'il est permis de féliciter une conseillère municipale qui est devenue championne de France, qui est au bout de la table là-bas, c'est Sophie, et c'est rare que ce soit dans les conseils municipaux que l'on trouve des sportifs de haut niveau, et je voudrais quand même qu'on la félicite.

(applaudissements)

Alors, pour revenir sur le sujet qui a amené votre intervention, moi écoutez, je remarque que depuis 3 mois vous avez pris la décision de vous mettre en marge de l'agglomération en allant à des séances à chaque fois, j'y étais également, et en écoutant les différentes interventions, et bien c'est depuis le début un certain nombre de suspensions. Cela a été relevé je crois par l'ensemble des élus et pas uniquement ceux que vous avez cités, mais beaucoup d'élus de l'ensemble des communes partagent l'avis que j'émetts aujourd'hui. Se mettre en marge sur un certain nombre de dossiers, vous en avez cité un, même deux d'ailleurs, moi j'en citerais un troisième, c'est la médiathèque dont vous n'avez pas parlé, mais reprenons les choses dans l'ordre, puisque vous parlez du CCAS. Je ne vais pas revenir sur les questions que vous posez, j'ai cru comprendre que nous avons une séance de la Communauté jeudi, j'imagine que le président répondra sur la question des délibérations dont vous parlez, mais en tout cas sur le fond ce dossier du transfert, et vous le savez comme moi, est un dossier qui a été pris, si mes souvenirs sont bons depuis déjà un an ou deux ans, et les délibérations qui sont celles de la mairie de Mont-de-Marsan, celles du CCAS, celles de l'Agglo, celles du CIAS, et y compris de la création, et y compris me dit-on, mais je cherche encore, avec un article dans un journal du matin, régional, dans lequel tout cela était largement expliqué, pour celles et ceux qui, comme nous tous d'ailleurs, n'étaient pas membres de toutes les instances, et dans lequel il y a marqué noir sur blanc, j'espère que l'on retrouvera cet article, vous ferez comme moi j'imagine, vous le rechercherez, et dans lequel il y a marqué, transfert de Jeanne Mauléon, transfert du portage

des repas, du service d'aide à domicile, bref, l'ensemble des données qui sont actuellement en discussion, ont déjà été discutées et rendues publiques il y a plus d'un an. Donc on n'est pas sur quelque chose que l'on découvre on est sur quelque chose qui bien évidemment arrive à la fin puisque les délibérations ont été prises en conséquence.

La deuxième chose sur la plate forme sociale, alors c'est facile de tenter de renverser la charge de la preuve, mais en même temps, là, cette fois-ci, j'espère que vous avez la délibération de la Communauté d'Agglomération qui dit tout simplement que la Communauté d'Agglomération, oui, construira la plate forme sociale et n'assurera pas le fonctionnement. Cela est marqué noir sur blanc. En conséquence de quoi vous dites qu'il n'y a pas de transfert de charges, oui il n'y a pas de transfert de charges, mais il y a des délibérations à prendre en Communauté d'Agglomération et vous avez oublié un petit détail : que chaque commune doit aussi délibérer, et que s'il n'y a pas de transfert et bien il faut repasser encore par des délibérations, je ne sais pas pourquoi, si c'est un an ou pas un an, mais en tout cas c'est un délai évidemment important. Alors, vous avez demandé vous même, enfin excusez moi Madame le Maire, pas vous, je crois que c'était Monsieur PINTO qui a demandé lui-même que la Communauté d'Agglomération fasse des efforts financiers, et c'est là où je crois que c'est là le plus grave, c'est que vous avez demandé en séance de la Communauté d'Agglomération, de récupérer l'argent communautaire pour le budget de la ville de Mont-de-Marsan, et le sentiment qui a été celui des délégués communautaires, c'était lequel ? Et bien que la ville de Mont-de-Marsan, aujourd'hui ne respecte pas l'intérêt communautaire, ne respecte pas, c'est trop fort, en tout cas n'a pas de vision pour l'intérêt communautaire par rapport à, ce qu'il a comme développement et par rapport à tout ce qui a été voté lors du contrat d'agglomération et qui va être à nouveau discuté puisque c'est à l'ordre du jour jeudi du Conseil d'Agglomération dans les mois qui viennent pour re-signer un nouveau Conseil d'Agglomération, un nouveau Contrat d'Agglomération. Et cela, je vous le dis, ça a énormément choqué les autres conseillers de l'agglomération montoise. Alors pour la plate forme sociale on ne peut pas dire d'un côté prenez le fonctionnement et maintenant expliquer qu'il faudrait le prendre comme ça, du jour au lendemain, alors que, jusqu'à preuve du contraire, sauf s'il y a une délibération qui a été prise, encore une foi moi je ne l'ai pas vue non plus, mais le fonctionnement ne peut pas être assuré par la Communauté d'Agglomération tant qu'il n'y aura pas l'ensemble de délibérations concordantes. Partant de ce principe là, se rajoute aussi le dossier de la Médiathèque. Madame le Maire vous nous aviez indiqué en séance de la Communauté d'Agglomération que vous alliez donner une réponse avant la fin du mois de juin donc moi je m'étais dit, bon ben on a Conseil Municipal le 24, on va en parler, or, sauf si c'est dans les questions diverses, je ne vois pas apparaître la question de la Médiathèque, pourtant dossier important s'il en est au niveau communautaire, au delà d'ailleurs de la Communauté d'Agglomération, je pense, pour les montois et les montoises qui attendent cet équipement depuis de nombreuses années. Alors moi je vous dis très tranquillement les choses, on ne peut pas renverser la charge de la preuve pour des dossiers que vous avez demandé à ce qu'ils soient pris en charge. Voilà ce que j'avais à dire, quand à la..... et tout ça, on s'exprimera dans le cadre des dossiers quand ils seront présentés.

Madame le Maire : Bien, je vous remercie. Je veux vous dire simplement que l'argument de dire « c'est écrit dans le journal » signifie que cela a une valeur au niveau démocratique, cela me paraît quand même un petit peu léger, sachant que...

Intervention inaudible de Monsieur LAGRAVE

Madame le Maire : Ben ! c'est un petit peu ce que vous avez dit, non, que tout le monde était au courant, oui. Sachant que, à l'heure actuelle, quand on découvre qu'au mois de novembre dans l'ordre du jour d'une séance, il y a en fait une seule délibération qui est à l'ordre du jour, et quand on a le P.V., nous nous rendons compte que seule cette délibération a été votée, et que, en fait, quatre délibérations ont été envoyées à la Préfecture, vous ne pouvez pas cautionner ce genre de chose.

Monsieur LAGRAVE : Encore une fois, excusez moi de me répéter Madame le Maire...

Madame le Maire : C'est cela la démocratie.

Monsieur LAGRAVE : Je pense, j'imagine que la réponse va vous être apportée par le président dans les jours qui viennent.

Madame le Maire : Très bien. Donc nous, vous savez, notre action au niveau de la Communauté d'Agglomération, n'est pas du tout une action de blocage, elle est une action qui vise à mettre en place un fonctionnement qui soit clair pour tout le monde et qui justement facilitera beaucoup le développement de l'agglomération et de l'esprit communautaire. Que toutes les choses soient clairement faites et clairement identifiées. Deuxièmement, la plateforme sociale, c'est vrai, vous avez raison, il a été dit que la Communauté d'Agglomération n'assurerait pas le fonctionnement, je dois vous dire quand même que j'en ai fait la demande auprès de Monsieur JULLIAN qui m'a répondu favorablement, qui en a parlé deux fois en séance communautaire en disant qu'il prendrait en charge, parce que de toute évidence cela paraît être une certaine logique, approuvée par Monsieur VIDALIES, je pense que la mise en place, vous le savez n'est pas si compliquée que ça puisque chaque Conseil Municipal n'a pas besoin de voter ça, c'est une question de Conseil Communautaire ça. C'est sur le budget de la Communauté d'Agglomération, c'est donc quelque chose de facile à mettre en place. Troisième chose, la Médiathèque. Alors, c'est une bonne question. Vous savez que je travaille beaucoup pour la Médiathèque en ce moment, je suis allée à la D.R.A.C, je suis allée à la Région au Service Culturel, j'ai fait le tour un petit peu des financeurs pour voir où on en est, pour mettre bien ce dossier dans de bons rails. Nous nous étions engagés à consulter les montois sur ce sujet, c'est bien d'avoir leur avis aussi, il me semble, nous allons le faire, pas par référendum, parce que c'est beaucoup trop lourd à mettre en place et puis ça ne touche pas toutes les personnes qui habitent Mont-de-Marsan, je préfère toucher tous les montois, nous allons faire cette consultation au début du mois de juillet, nous recevrons les réponses. Les choses seront envoyées, nous recevrons les réponses puis nous donnerons les résultats que nous avons récoltés au niveau de cette consultation de la population, et ensuite effectivement, nous aurons une vraie discussion. Nous aurons les tenants et les aboutissants, tout le dossier et nous pourrons donner toutes les..., avec en plus la consultation de la population, et nous pourrons à ce moment là, et bien prendre une décision qui sera une décision dans l'intérêt de la ville de Mont-de-Marsan. Et là aussi, je le répète, cette ville a besoin de cet équipement parce que nous sommes dans les Landes un des départements qui sont le plus en déficit en terme de lecture publique, c'est donc un équipement qui est important, nous nous engagerons à faire cet équipement. Les questions qui se posaient vous le savez, c'était l'emplacement, c'était le coût, et c'est cela que nous sommes en train d'étudier de façon, je peux vous le dire, active.

Monsieur LAGRAVE : Par rapport au réseau de lecture publique, je ne sais pas qu'elle est votre analyse, ou qui vous a donné cette analyse ou cette grille d'analyse pour le département des Landes, mais à ma connaissance il y a à peu près 83 bibliothèques et médiathèques et

réseaux de lecture publique dans le département avec une médiathèque départementale qui tourne et qui fait avec un biblio-bus, je ne sais pas si vous connaissez le dispositif, qui sert beaucoup de montoises et de montois. Alors peut-être vous ne connaissez pas forcément tout le dispositif, mais je crois qu'il est assez reconnu en Aquitaine. Il y a quelque chose qui m'échappe Madame le Maire, excusez moi, vous allez organiser une consultation la semaine prochaine, sur la Médiathèque. Attendez, moi j'avais cru comprendre, ou alors j'ai mal lu, c'est que vous organisiez un référendum. Parce que une consultation, très bien, moi je vais vous écrire en disant voilà, je ne sais pas d'ailleurs sur quoi vous allez consulter, il serait peut-être intéressant que les Conseillers Municipaux que l'on est soient informés. Moi je l'apprends ce soir, de savoir, bon la semaine prochaine vous allez consulter les montois, sans référendum, c'est cela que vous nous dites, et ce qui serait intéressant de savoir, c'est sur quoi. Parce que, est-ce que c'est sur l'opportunité de faire la Médiathèque, sur le lieu, sur la voilure comme vous avez dit et je ne sais pas quoi d'autre encore ? Parce que moi, je connais les référendums. Un référendum, on sait ce que c'est, tout le monde peut voter, j'arrive pas à comprendre pourquoi vous voulez pas faire le référendum, enfin vous allez me l'expliquer, tout le monde peut voter, tout le monde peut faire une campagne et donc exprimer ses choix, ce qui paraît un peu logique quand même. Si l'on est tous d'accord, tant mieux, si l'on n'est pas tous d'accord, chacun peu exprimer ses choix, puis en dehors de ça, et bien, il y a un vote qui est organisé. Comme des élections normales bien organisées. Encore une fois j'avais mal compris quelque chose sur lequel vous aviez pris des engagements pendant la campagne. Là, organiser une consultation, en plein mois de juillet, au moment où il y a quand même je pense, pour celles et ceux que le peuvent, mais qui vont partir en vacance à partir de la semaine prochaine, moi je veux bien, mais ça me paraît un petit peu rapide, c'est le moins que l'on puisse dire.

Madame le Maire : Alors, deux choses. Mes commentaires sur la lecture publique dans les Landes, je ne les ai pas inventés, ils m'ont été donnés par les responsables de la D.R.A.C., donc je pense qu'ils connaissent, qu'ils ont des connaissances sur l'état de la lecture publique au moins dans la région, voire dans la France entière. Vous savez que la bibliothèque que nous avons, c'est la dernière bibliothèque de France d'une ville de cette taille à terminer son informatisation. Deuxième chose, le référendum ou la consultation par boîte aux lettres, pourquoi ? Le référendum, si vous voulez, premièrement, la question est restrictive. C'est, voulez vous la Médiathèque ? Oui, Non.

Intervention inaudible de Monsieur LAGRAVE

Madame le Maire : Oui, mais enfin, la question c'est toujours une question. Deuxièmement, elle ne touche pas forcément, elle touche des personnes qui habitent à Mont-de-Marsan bien sûr, mais sur les listes électorales, il y a plein de personnes qui votent à Mont-de-Marsan mais qui ne sont pas à Mont-de-Marsan. Alors que la consultation des montois, elles touche également des personnes qui habitent à Mont-de-Marsan, qui vivent à Mont-de-Marsan, et qui ne votent pas à Mont-de-Marsan.

Monsieur TORTIGUE : Et les moins de 18 ans.

Madame le Maire : Elle peut toucher une population plus large. C'est la réflexion que j'ai eue qui me semblait, que nous avons eue, qui me semblait la plus adaptée à la situation pour toucher le plus de monde possible.

Monsieur LAGRAVE : Mais, rien n'empêche, vous êtes pas obligée d'avoir uniquement les listes électorales, vous pouvez dire à quelqu'un qui habite à Mont-de-Marsan avec une feuille d'EDF ou de téléphone ou je ne sais quoi, de dire bon, et pour les moins de 18 ans alors là, je suis tout à fait d'accord avec vous, ça c'est tout à fait justifié, il n'y a pas de soucis. Ils viennent avec une quittance de loyer ou avec leurs parents, ils viennent voter et on l'accepte. Un référendum d'initiative municipale n'est pas autant encadré par la loi que les élections nationales ou les élections locales. Et c'est pareil sur la question Madame le Maire, je veux vous dire par là que si vous dites, évidemment si vous posez une question comme ça, brute de décor, vous êtes pour ou contre, c'est sûr vous allez pas forcément avoir la bonne question posée. Mais qu'est-ce qui vous empêche, je ne sais pas d'ailleurs quelle question vous poserez aux montois dans votre consultation, mais si c'est la question du lieu, alors à ce moment là il faut poser la question du lieu, avec éventuellement je ne sais pas moi, des alternatives s'il y a des alternatives ? Mais ça, ça se pose comme question et c'est assez simple à poser, après, l'organisation de vote, un référendum c'est quoi ? C'est prendre l'ensemble effectivement du corps électoral, si après on veut trouver des adaptations, pour faire en sorte que d'autres personnes puissent voter, les jeunes notamment, il n'y a aucun problème. Il suffit de l'organiser. Mais je pense honnêtement on est le 24 juin, si c'est pour la semaine prochaine, effectivement, ça paraît très compliqué à organiser en une semaine, ça c'est pas possible.

Madame le Maire : Vous avez mis le doigt en plus, un référendum est lourd à organiser, et la réponse que nous devons donner à la Communauté d'Agglomération doit être relativement rapide, matériellement c'est vrai que c'est aussi un critère, mais ce n'est pas le critère principal. Le critère principal pour moi c'est la question, une seule question, alors que dans une consultation nous pouvons poser 2 ou 3 questions, de façon plus élargie, et deuxièmement le fait de toucher un maximum de personnes. Alors vous me dites on peut faire des choses simplifiées, la quittance, la carte d'identité, tout ça devient encore plus compliqué à organiser, c'est encore plus une usine à gaz. Donc je crois que l'important c'est que les montois disent leur avis. Qu'ils le mettent dans une urne pour un référendum ou qu'il répondent à 4 questions par courrier, je crois que les choses sont à peu près pour le même résultat si vous voulez. Et le résultat sera à mon avis amplifié parce que ce sera de toute façon plus simple.

Monsieur LAGRAVE : Je conçois que ce soit plus simple, le problème après c'est le résultat et puis la manière dont ça va être organisé ? Je veux dire qu'en une semaine, comment vous faites en une semaine matériellement pour informer l'ensemble des montoises et des montois des choix qui vont être faits sur une Médiathèque à 10 millions. Là c'est honnêtement, et puis, les uns et les autres, si jamais il devait y avoir des expressions de différentes personnes, pour dire et bien écoutez sur ce projet comment on le présente et ainsi de suite, en une semaine vous allez avoir tous les montois ? Non, non. On ne peut pas dire ça, c'est pas possible. Vous aurez en plus très peu de réponse car on va rentrer dans les périodes de vacances.

Madame le Maire : Je veux bien que nous fassions une campagne électorale pour la Médiathèque, et que nous y passions un mois ou deux mois. Très sincèrement, je pense que sur le sujet, les choses peuvent parfaitement être expliquées dans un courrier, vous pouvez vous, de votre côté, quand vous aurez reçu le courrier, nous avons des médias qui ne demandent que ça, vous pouvez aussi faire passer votre avis sur le sujet s'il ne correspond pas à ce que nous avons écrit, vous pouvez dire que vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez faire campagne si vous voulez, mais les choses peuvent être faites assez simplement quand même. Je crois que l'important, c'est quand même de demander leur avis aux personnes, et je

pense que nous pouvons y arriver par un moyen simple. Un moyen simple et peu coûteux aussi.

Madame PEGUY : Excusez-moi, mais qu'est-ce que vous attendez au fond de cette consultation ? Parce que moi vraiment aussi je suis très très étonnée de ça. Je ne vois pas comment l'on peut remettre en cause un projet d'une telle envergure, je crois qu'il est évident que c'est fabuleux pour Mont-de-Marsan, vu les manques qu'il y a et que vous avez soulignés. Toute la question repose justement sur les questions que vous allez poser, les orientations. On oriente forcément une consultation dans le libellé même du questionnaire et dans le façon de le présenter, et je me demande qui va analyser les réponses. Parce que je ne sais pas du tout ce que vous prévoyez, mais plus il y aura de questions, plus vous aurez de réponses diverses, comment pouvez vous tirer des conclusions d'une consultation, qu'est-ce que vous voulez véritablement remettre en cause ? Est-ce que c'est la nécessité même d'une Médiathèque, mais je ne crois pas, je crois avoir compris que non, quand au lieu, il me semblait qu'il y avait un formidable projet architectural qui avait été retenu, demander l'avis d'une population sur une architecture, je ne vois pas l'intérêt non plus, la taille peut-être, l'envergure du projet. Mais on sait aussi, enfin c'est à nous, aux municipalités, aux décideurs de proposer le mieux possible, donc je ne vois pas l'intérêt de la consultation, je ne vois pas ce que vous cherchez en fait par la consultation.

Madame le Maire : Alors, on ne va pas passer la soirée là dessus car nous avons un ordre du jour assez chargé, mais c'est important. Premièrement, la consultation, nous allons essayer de faire des questionnements simples et pas orientés, je sais que c'est toujours difficile. Deuxièmement, vous dites que tout le monde pense que cette Médiathèque est formidable, je peux vous dire que non. Quand vous dites que tout le monde pense que c'est indispensable, moi je pense que c'est indispensable, mais je peux vous dire qu'il y a des personnes qui ne le pensent pas. Bon, vous allez me dire on n'est pas obligé d'écouter tout le monde, à un moment, il faut décider. Bon, si on pense que c'est un équipement important, il faut le décider. Ce que nous avons remis en cause et ce que j'avais remis en cause, c'était le fait du positionnement sur la place d'armes. L'architecture, le projet est un projet magnifique. C'est vrai. L'architecture de ce bâtiment me convient, c'est le positionnement qui ne me convient pas. Je pense que c'est une place qui mérite de rester telle quelle ou d'être aménagée en place, mais de rester un espace ouvert dans la mesure où nous avons un urbanisme qui est un petit peu compliqué à Mont-de-Marsan. S'il s'avère que les montois souhaitent fortement que cet équipement soit là, s'il s'avère qu'il est absolument impossible de faire cet équipement ailleurs, alors architecturalement c'est impossible de le déplacer, ça c'est une évidence, on est d'accord. S'il s'avère que le fait de vouloir prendre un autre projet ou un autre emplacement dans la ville entraînerait par exemple un refus de la Communauté d'Agglomération de rentrer dans ce projet, ce qui est le risque, parce que je crois que Monsieur JULLIAN n'est pas très favorable à cette Médiathèque, ce qui est un risque. Eh oui Monsieur LAGRAVE, vous hochez la tête, mais c'est le cas. S'il s'avère que tous ces problèmes..., et bien nous irons aussi..., c'est pour cela que nous sommes en période de réflexion parce que c'est un sujet important, et je pense que l'équipement est important et que l'on ne peut pas le laisser passer. Que l'on ne peut pas laisser passer non plus les financements, c'est pour cela que je suis allée à la DRAC, à la Région, il y a tout un montage financier qui est fait, je voulais vérifier comment on pouvait le repositionner éventuellement, si c'était possible. Donc tout cela je vous l'expliquerai progressivement. Si vous voulez, il y avait ce problème de la place d'armes et l'éventualité pour un équipement à 10 millions d'euros, qui va arriver à 14 ou 15 millions d'euros avec

l'équipement intérieur plus 1 million 6 de frais de fonctionnement, donc quand même beaucoup d'argent public mis dans cette affaire, je n'ai pas dit que ce n'était pas bien, qui à mon avis mériterait aussi d'animer un peu plus notre centre ville. Ce qui était un petit peu ce qui me freinait également.

Madame PEGUY : Alors, justement à ce propos, avez-vous une autre idée à proposer ? Parce que moi, je ne suis pas au courant, est-ce que vous avez autre chose à proposer en échange, et dans ce cas, puisque vous parlez du coût, quelles seront les retombées financières de l'abandon du projet ? Parce que je crois aussi que cela intéressera la population dans la consultation. Cela peut avoir son poids dans les réponses que vous aurez.

Madame le Maire : Vous avez raison, l'abandon du projet je crois que c'est quelque chose qui se chiffrera à peu près, enfin, la Communauté d'Agglomération, puisque c'est elle qui finance, en est à peu près à 450.000 € à l'heure actuelle, et ça fera à peu près 500.000 € c'est certain, ce qui est une somme conséquente, je suis entièrement d'accord avec vous. Mais il y a des moments où l'on peut se poser des questions sur des choix importants pour une ville.

Madame PEGUY : A part, à part, j'insiste, à part le lieu, si ce n'est que le lieu qui vous dérange, je crois qu'on peut arriver à vous convaincre que c'est pas mal quoi.

Madame le Maire : Nous poserons les questions.

Madame PEGUY : Comment allez-vous analyser les réponses ? Moi c'est ça qui m'inquiète aussi, je me demande comment vous allez faire pour, vous avez du y penser si c'est la semaine prochaine que vous allez lancer cette consultation, vous avez du penser aux questions que vous allez poser.

Madame le Maire : Les réponses, vous cochez, cela va être –oui – non – de toute façon.

Madame PEGUY : Est-ce que on peut avoir d'ores et déjà la liste des questions ?

Madame le Maire : Elle n'est pas finalisée.

Monsieur GUERINI : Madame le Maire, chers collègues, je voudrais revenir sur une petite chose. Lors des orientations budgétaires, vous m'aviez reproché, lors d'une de mes propositions, que cette proposition ne soit pas incluse dans le programme électoral que je défendais au préalable. Et là, surprise, on a l'inverse. Dans votre programme électoral, il était indiqué en toutes lettres, je ne vous donnerai pas la phrase précise, que concernant la Médiathèque, vous feriez un référendum municipal. Donc, je m'interroge, d'un côté, vous me reprochez de vous faire une proposition qui n'était pas dans mon programme, et d'un autre côté, vous ne faites pas vous quelque chose qui était dans le votre. Voilà, c'est tout.

Madame le Maire : Oui, il n'y avait pas municipal d'abord, c'est une chose. Bon, deuxième chose, je pense que ce n'était peut-être pas la promesse électorale la plus importante que j'ai faite, je pense que si j'arrive, et si nous arrivons à mettre en place les politiques que nous souhaitons, finaliser l'aménagement des berges, améliorer les transports dans la ville, et améliorer un petit peu le logement, par exemple, je pense que nous aurons fait une grande partie de ce que nous avons écrit, que le référendum ne sera pas très grave d'accord, si la

consultation populaire est importante. Donc j'entends bien que vous entendiez tous polémiquer là dessus parce que cela vous fait un beau sujet, et cela nous fait sortir.....

Brouhaha collectif, INAUDIBLE.

Madame le Maire : C'est moi qui mène la séance s'il vous plait Monsieur GUERINI, vous me laissez répondre, c'est moi qui mène la séance s'il vous plait. Donc je vous disais très simplement que j'entends bien que la démocratie, il faut se l'appliquer à soi-même, la démocratie c'est pour moi, de demander l'avis des montois. Si vous voulez pinailler sur un référendum, ah oui, c'est incroyable, je suis scandalisée... Donc, si vous voulez pinailler sur un référendum ou sur une consultation dans les boîtes aux lettres, vous pouvez pinailler, et nous pouvons y passer la soirée. Ce que je veux dire, c'est que le résultat vous l'aurez, nous l'aurons, et ensuite on décidera ce qu'il se passera pour cette Médiathèque avec vous bien entendu, vous nous donnerez votre avis à ce moment là. Je voudrais que nous passions maintenant à l'ordre du jour, mais Monsieur BACHE n'a pas parlé.

Monsieur BACHE : Moi je vais pas revenir sur vos propositions et sur vos engagements, mais voilà, moi je suis agacé, je suis agacé ce soir, y compris de vos propos, vous nous dites, le président de l'Agglomération ne souhaite pas la Médiathèque, or, moi si j'en crois, y compris qu'il a voté le président, il veut la Médiathèque, dans le contrat d'agglomération. Or, moi je souhaiterais pour plus de clarté parce que j'en ai marre de cette suspicion permanente qui remettrait en cause l'engagement des élus qui ont siégé hier, moi cette suspicion m'agace. Moi je suis un élu et j'ai été élu dans une autre commune pendant quelques années, je considère que le mandat qui a été le mien et qui a été celui des autres élus qui ne ce sont pas représentés et qui ont été battus demande à être respecté, parce que à force d'en rajouter de la suspicion on peut s'en rajouter les uns les autres, et en même temps vous parlez de droit, moi je considère que les délibérations qui ont été prises dans l'ensemble des Conseil Municipaux et la Communauté d'Agglomération, elles respectent le droit. Ou alors, ou alors, si ça ne respecte pas le droit, il n'y a qu'à envoyer, il n'y a qu'à porter plainte, faire une enquête judiciaire, etc. Attendez, ça prend des proportions qui m'agacent, qui m'agacent, qui m'agacent beaucoup. Ensuite moi je vous demanderais Madame le Maire, y compris dans vos propos, vous avez parlé de prise d'otage, je trouve que ça dépasse, vous avez parlé de prise d'otage, oui oui, vous avez parlé de prise d'otage du personnel du CCAS.

Madame le Maire : Prise d'otage et pris en otage, c'est pas pareil, cela n'a pas la même terminologie.

Monsieur BACHE : Oui, oui, non mais oui, ça y ressemble, ça y ressemble. Ensuite, vous parlez d'usager de la plate forme sociale, là aussi, quand même un peu de respect par rapport aux gens, qui sont dans ces situations qu'ils connaissent, c'est pas des usagers, c'est pas des usagers d'une, c'est pas des usagers sociaux.

Madame le Maire : Là, je vous donne acte.

Monsieur BACHE : Ce sont des gens qui sont victimes de situations, etc, etc. Alors bon, on peut avoir des avis et des opinions divergents mais en même temps sachons quand même nous respecter dans le débat, parce que je pense qu'il y a des propos qui dépassent certaines pensées et en même temps, on peut pas polémiquer, on s'appuie sur quelque chose qui nous semble légal y compris par rapport au référendum, moi je pense que si effectivement, le seul

risque qu'il y a dans cette affaire là, c'est que effectivement et bien la Médiathèque elle nous coûte beaucoup plus cher que elle ne le peut, elle ne le soit aujourd'hui, et qui in fine elle ne se réalise pas. Et c'est ça, ça serait le plus grand drame qu'il puisse exister y compris au niveau des montois mais aussi au niveau de l'Agglomération parce que c'est un projet d'agglomération qui ne concerne pas que les habitants de Mont de Marsan. Et vous l'avez fort bien dit, ça ne concerne pas que les habitants de Mont de Marsan, moi je crois qu'il faut que l'on prenne en compte dans le débat qui est, qui a lieu aujourd'hui, cet aspect là, prenons en compte que ce n'est pas que les habitants de Mont de Marsan qui sont concernés par ce projet là puisque toutes les communes adhérentes à l'Agglomération sont parties prenantes du projet. Moi je crois qu'il faut qu'on le prenne en compte, et qu'il faut qu'on sache aborder les choses très tranquillement pour éviter que ce projet ne voit jamais le jour. Et, parti comme c'est, je vous livre mon sentiment ce soir, je ne suis pas convaincu qu'il voit le jour, voilà, et cela serait bien dommage.

Madame le Maire : Bien, je vous remercie de votre intervention. Je donne acte pour les usagers, vous avez parfaitement raison. Le mot n'était pas bon. Je vous remercie.

Monsieur LAGRAVE : Juste une phrase, parce que je ne l'ai pas vu non plus à l'ordre du jour, est-ce que vous avez bien prévu de nous donner les éléments par rapport aux éléments, aux questions que j'avais posées sur la question de l'audit ?

Madame le Maire : Nous les donnerons aux questions diverses, nous répondrons. Bien, nous allons passer à l'ordre du jour si vous le voulez bien. Il faudrait approuver le procès verbal de la séance précédente. Vous l'avez pas lu. Vous avez tout lu, surtout pas vous faire dire de bêtises, surtout. Est-ce qu'il y a des problèmes pour cette approbation ? Des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie. Bon ? nous allons passer aux projets de délibération.

DELIBERATION N°1

Modification du règlement du service de la géothermie

Rapporteur : Monsieur SOCODIABEHHERE, Adjoint au Maire

Merci Madame le Maire, Mesdames et Messieurs bonsoir. Cette délibération n°1, comme les 5 qui suivent concerne la Régie Municipale des Eaux et Assainissement, je vous livre comme information, que le 11 juin de cette année, c'est tenu le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et de l'Assainissement et que l'ensemble de ces délibérations y a été évoqué et qu'elles ont toutes été approuvées à l'unanimité du Conseil d'Exploitation. Monsieur LAGRAVE, qui était présent, pourra en attester si besoin est.

La délibération n°1, il s'agit d'une modification du règlement de la géothermie. Par courrier effectivement du mois de mars 2008, la DRIRE nous a demandé de prendre toutes les précautions utiles vis à vis de l'environnement concernant des rejets dans le ruisseau Ste Anne par rapport à l'horizon 2012.

La Régie Municipale des Eaux gère le service de géothermie depuis le 12 novembre 2007. Le règlement de ce service a été adopté lors de la séance du conseil municipal en date du 12 décembre 2007.

Les usagers actuels de la géothermie sont : la base aérienne, la résidence Hélène Boucher et l'hôpital Sainte Anne.

En dehors de la période de chauffe, la livraison de chaleur se limite aux besoins de l'eau chaude sanitaire pour la base aérienne et pour l'hôpital Sainte Anne.

Les études menées montrent que l'impact des rejets de la géothermie, hors période de chauffe, dans le ruisseau Sainte Anne sont difficilement compatibles avec les contraintes environnementales.

Il convient donc, dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui sera déposé en préfecture des Landes au mois de septembre 2008, de prendre en compte un arrêt de la production géothermique hors période de chauffe.

La base aérienne et l'hôpital Sainte Anne concernés dans le cadre de la production d'eau chaude sanitaire ont été informés de ces nouvelles dispositions objet du présent règlement ci joint.

Les modifications concernent les articles 5, 15, 27, 28 et 29 du règlement adopté le 12 décembre 2007.

Monsieur SOCODIABEHÈRE : J'imagine que vous avez lu les modifications, avez-vous des commentaires ?

Monsieur BACHE : Moi je souhaiterais avoir quelques explications, non pas que je sois contre, mais voilà, moi ça m'interroge cette situation. D'abord, j'ai deux questions à poser puisqu'on fournissait comme vous l'avez dit, l'Hôpital Ste Anne et la Base Aérienne, y compris hors période de chauffe. Comment vont-ils disposer d'eau chaude ? Parce que avec cette captation d'eau chaude on n'avait aucun problème pour utiliser une énergie et ne pas faire appel à d'autres énergies pour etc etc. Vous voyez à quoi je fais allusion me semble-t-il, plutôt, moi je, c'est mon sentiment, plutôt que d'arrêter l'exploitation, plutôt que d'arrêter l'exploitation n'aurait-il pas mieux valu trouver une technique pour refroidir l'eau ? Oui, parce que là on va utiliser, quand on connaît les problèmes, on nous fait de grandes déclarations avec le Grenelle de l'environnement etc, etc , et on va utiliser une énergie alors, ou le pétrole, ou l'électricité, ou peut-être le solaire et tant mieux si c'est le solaire, mais je ne pense pas. Bon, on va contribuer encore à polluer encore plus, voilà en utilisant ces types d'énergie, donc il y aurait peut-être eu quelque chose à faire, alors il y a peut-être un caractère d'urgence, mais moi à mon avis, les choses elles auraient pu être pensées, être pensées différemment. Je veux dire, on arrive à refroidir l'eau des centrales nucléaires, il y aurait peut-être eu un système qui aurait permis de refroidir l'eau du, de la géothermie.

Monsieur SOCODIABEHÈRE : Oui Monsieur BACHE, bien entendu nous avons réfléchi à cela, et les solutions qui existent aujourd'hui ne sont pas satisfaisantes, ce qui nous oblige du point de vu du Code de l'Environnement à couper cette géothermie puisque du point de vu du Code de l'Environnement, les rejets doivent se faire à moins de 30°. Or, il est prévu en acquisition, par la municipalité, des aérothermes qui permettront d'atténuer la températures des rejets à une température de 3° au dessus de la température ambiante. Si nous avons choisi dans le règlement intérieur de couper la géothermie entre le 15 juin et le 15 septembre, en accord avec nos partenaires, c'est tout simplement pour nous mettre à la disposition du plus faible de nos partenaires, c'est à dire, l'Hôpital Ste Anne qui a besoin le plus longtemps du chauffage lié à la géothermie. Comprenez bien que, au delà du 15 juin, nous encourageons, malgré les aérothermes, beaucoup de risques pour délivrer des rejets qui seraient supérieurs à 30°. Nous ne serions donc pas en conformité avec le Code de l'Environnement, laissez moi terminer s'il vous plait, et nous avons un objectif, c'est d'assurer la pérennité du service de la

géothermie. Et pour assurer la pérennité du service de la géothermie, il nous faut absolument obtenir le permis d'exploitation du forage GMM1 qui est, je vous le rappelle, terminé depuis novembre 2007. Or, une étude de dossier pour une demande d'exploitation de forage géothermique, c'est entre 6 mois et un an, et aujourd'hui, on a deux impératifs qui nous sont imposés un par la DRIRE, effectivement puisqu'il faut respecter le Code de l'environnement, et deux, c'est la volonté d'assurer la pérennité de ce service de géothermie, ce qui devrait vous rassurer.

Monsieur BACHE : C'est des questions qui me passionnent, pardon. Moi j'ai une, enfin me semble-t-il, il y aurait peut-être une technique qui aurait permis que l'exploitation continue, c'est de rejeter l'eau dans la nappe où elle était pompée.

Monsieur SOCODIABEHERE : Soyez rassuré Monsieur BACHE, c'est en cours d'étude. C'est bien évidemment une solution à très court terme que nous sommes obligés de prendre afin d'assurer la dépose du permis d'exploitation, et de rassurer nos autorités étatiques sur notre volonté d'aboutir à ces rejets à 30°, voire à faire un forage de ré injection. Il y a une étude en cours, nous aurons les résultats dans quelques temps et nous vous les transmettrons bien évidemment s'ils sont compatibles de ce que l'on est en droit d'attendre du coût d'un forage de ré injection. Je vous rappelle que la nappe est prélevée à 1852 mètres de profondeur.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
et après vote et délibéré,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ◇ **Adopte** le nouveau règlement du service de géothermie ;
- ◇ **Autorise** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à signer l'ensemble des pièces administratives et autorisations nécessaires à l'exécution de ce dossier.

DELIBERATION N°2

Avenant n°7 à la convention relative aux conditions d'admission des boues des stations d'épuration dans l'unité de traitement des ordures ménagères du SICTOM du marsan.

Rapporteur : Monsieur SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Par convention en date du 25 octobre 1991, la Régie des Eaux et le SICTOM DU MARSAN décidaient des modalités techniques et financières d'admission des boues des stations d'épuration de MONT DE MARSAN dans l'unité de traitement des ordures ménagères du SICTOM DU MARSAN.

Du fait des problèmes rencontrés à la mise en service de l'usine, la régie n'a commencé la livraison des boues sur la plate-forme qu'à la fin de l'année 1994. La convention, d'une durée de 15 ans, n'a pas été prolongée à l'époque ce qui aurait permis de prendre en compte ce décalage de 3 ans, il serait par conséquent nécessaire de régulariser cette situation.

Monsieur BACHE : Est-ce que vous pourriez nous expliquer en quelques mots, c'est une question que j'ai découvert à la lecture de la délibération, quel est le procédé donc qui prévaut au retraitement de boues, et j'ai une deuxième question par rapport à ça, pourquoi, pourquoi ne fait-on pas appel, nous avons une usine à côté de Mont de Marsan qui est l'usine Thalys, qui traite les boues, et pourquoi il n'y a pas une convention qui pourrait être passée avec cette société qui effectivement semble être être très performante ? J'ai visité cette usine il n'y a pas très longtemps, c'est pour ça que je vous pose la question, alors il y a peut-être, alors je le dis à mon corps défendant, le procédé qui est utilisé peut effectivement donner encore plus satisfaction que ce qui est proposé avec mon interrogation avec l'usine située à Campet Lamolère.

Monsieur SOCODIABEHRE : Et bien écoutez, concernant l'usine Thalys, en tout état de cause, je vous remercie de l'information. Nous la prenons en compte pourquoi ? Parce que cet avenant n'est fait que pour régulariser les 3 ans où il y a eu manque d'exploitation et que à l'issue, nous aurons bien évidemment à prendre en compte l'exploitation des boues, d'une façon ou d'une autre. Donc la mise en concurrence est possible, et nous en tiendrons compte.

Monsieur LAGRAVE : Excusez moi, mais Thalys, c'est le SYDEC, c'est pas une entreprise.

Madame la Maire : Ce sont des usines des Collectivités Locales... Ce sont des entreprises néanmoins.

Monsieur BACHE : C'est quoi le procédé à l'heure actuelle qui prévaut ce traitement des boues ? Moi je le sais alors, dites le à l'assemblée.

Monsieur SOCODIABEHRE : Et bien je vais vous laisser le dire Monsieur BACHE, parce que personnellement, je vous le dis, je n'ai eu ni l'occasion, ni le temps de m'y intéresser à ce jour.

Monsieur BACHE : Les boues de Saint-Perdon. Je crois, si mes informations et mes lectures ne me font pas défaut, que effectivement elles sont traitées et stockées au SICTOM donc à Saint Perdon, et qu'il y a une convention qui est passée avec les agriculteurs pour que ça puisse être épandu sur les champs, et que ça puisse servir etc etc.

Madame le Maire : C'est pas la même chose. Il y a deux choses, il y a la partie agricole et il y a la partie traitement à Saint Perdon où ces boues sont mélangées avec d'autres déchets des ordures ménagères, tout simplement, et c'est ensuite une sorte de compost je pense qui est éliminé.

Monsieur BACHE : Parce qu'il y a le problème du fer après etc, voilà.

Madame le Maire : Mais il y a des boues qui sont étendues directement par l'agriculture. Je parle des boues des stations d'épuration de la Ville de Mont de Marsan. Bon nous n'avons pas voté pour cette délibération. Maintenant vous en savez tous beaucoup plus, mais c'est très important de savoir comment tout fonctionne, c'est vrai en plus, je le dis sans plaisanter.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
et après vote et délibéré,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve** l'avenant ci joint,
- Autorise** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de l'ensemble des pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°3

Travaux d'eau potable – Appel d'offres ouvert.

Rapporteur : Monsieur SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Le service des eaux prévoit annuellement un programme important de travaux de remplacement des canalisations d'eau potable et des branchements, dont une partie est réalisée en régie.

Pour mener à bien l'ensemble du programme, il convient de lancer un appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande, reconductible annuellement dans la limite de trois années maximum, conformément au Code des marchés publics.

Les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section investissement du budget de l'année 2009 du service des eaux, compte 2315.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
et après vote et délibéré,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide** la mise en appel d'offres ouvert, sur la base d'un marché à bons de commande, reconductible annuellement dans la limite de trois années maximum, conformément au Code des marchés publics.
- Précise** que les dépenses seront réglées en section d'investissement, compte 2315, dans la limite des crédits disponibles ;
- Autorise** Madame Le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de l'ensemble des pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°4

Appel d'offres ouvert pour les fournitures de magasin

Rapporteur : Monsieur SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Il convient de lancer un appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande, reconductible annuellement dans la limite de trois années maximum, relatif aux fournitures de magasin nécessaires au fonctionnement de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement.

Les dépenses seront réglées sur les crédits inscrits en section fonctionnement du budget de l'année 2009.

**Où l'exposé de son rapporteur,
et après vote et délibéré,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide** la mise en appel d'offres ouvert, sur la base de marchés à bons de commande, reconductibles annuellement dans la limite de trois fois maximum, conformément au Code des marchés publics, pour l'achat des fournitures nécessaires au fonctionnement du service : compteurs, canalisations et accessoires, pièces et matériel divers.
- Autorise** Madame Le Maire ou en cas d'empêchement un Maire-Adjoint, à intervenir à la signature de l'ensemble des pièces et formalités administratives s'y rapportant.

DELIBERATION N°5

Réhabilitation et extension des locaux de travail de la Régie Municipale de l'Eau et de l'Assainissement à Harbaux.

Rapporteur : Monsieur SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Lors de sa réunion du 12 décembre 2007, notre assemblée a approuvé les travaux de rénovation des locaux de la Régie Municipale de l'eau et de l'assainissement sur le site du château d'eau de Harbaux.

Conformément au Code des Marchés Publics, un marché négocié a été lancé le 13 février 2008.

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 20 mai 2008 puis le 30 mai 2008, a attribué les lots comme suit :

Lot n°1 – Démolition :

Entreprise AVENIR DECONSTRUCTION--- pour un montant de 17 800,00 €uros HT.

Lot n°2 – Gros oeuvre :

Entreprise CESCUTTI----- pour un montant de 151 941,95 €uros HT

Lot n°3 – Charpente Métallique :

Entreprise DARRIERE LAFOURCADE AQUITAINE---pour un montant de 81 952,41 €uros HT.

Lot n°4 – Serrurerie :

Entreprise ACSM ----- pour un montant de 19 237,80 €uros HT

Lot n°5 – Menuiseries extérieures et intérieures :

Entreprise BROUSTE----- pour un montant de 50 143,70 €uros HT

Lot n°6 – Plâtrerie :

Entreprise AQUITAINE PLATRERIE----- pour un montant de 25 985,13 €uros HT

Lot n°7 – Électricité :

Entreprise SERTELEC-----pour un montant de 62 500,00 €uros HT

Lot n°8 – Chauffage- sanitaire -VMC :

Entreprise BOBION ET JOANIN----- pour un montant de 79 377,13 €uros HT

Lot n°9 – Faux plafonds :

Entreprise BUBOLA----- pour un montant de 8 066,71€uros HT

Lot n°10 – Revêtement de sols scellés :

Entreprise LESCA Joël----- pour un montant de 36 000,00 €uros HT

Lot n°11 – Peinture :

Entreprise SOPREA-----pour un montant de 16 847,24 €uros HT

Lot n°12 – Voirie :

Entreprise BAPTISTAN-----pour un montant de 41 310,00 €uros HT

Le montant total des travaux s'élève à ----- 591 162,07 €uros HT

Considérant que les crédits nécessaires sont disponibles au budget de la Régie Municipale des Eaux et de l'Assainissement,

**Où l'exposé de son rapporteur,
et après vote et délibéré,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve** la conclusion des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres
- Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°6

Réhabilitation des locaux administratifs de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement – Passation d'avenants.

Rapporteur : Monsieur SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Lors de sa réunion du 28 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de marchés publics de travaux pour la réhabilitation des locaux administratifs de la Régie Municipale de Eaux et d'Assainissement.

Les travaux ont débuté en janvier 2008 pour être interrompus en février à la suite des travaux de dépose par les entreprises de Gros OEuvre et de Charpente.

En effet, après enlèvement de tous les habillages et doublages de la structure, il est apparu que des désordres, invisibles jusqu'alors, étaient survenus sur la structure porteuse de l'immeuble.

Notamment, les anciens éléments de structure métallique destinés à renforcer les bois de charpente des planchers et de la couverture existants sont sous-dimensionnés et ne peuvent pas accepter la surcharge due à l'activité administrative prévue dans ces locaux. De même, certains éléments de charpente reposent sur des poteaux bois ou des parties de murs maçonnés insuffisants pour permettre la stabilité de la charpente et de la couverture.

Il a donc été nécessaire de confier au bureau d'études structure, une mission complémentaire pour la réalisation du renforcement de la structure de l'immeuble. Au terme de cette étude réalisée ces dernières semaines pendant la période d'interruption du chantier, les entreprises des lots concernés ont été sollicitées pour établir des devis de travaux supplémentaires. Si ces plus-values sont acceptées, le chantier pourra redémarrer pour l'ensemble de la prestation de réhabilitation.

Il en résulte :

- **pour le lot GROS OEUVRE, une plus-value de 15 941,21€uros HT**
sur un montant global initial de 58 584,72 €uros HT, soit une augmentation de 27,21% du marché signé avec l'entreprise CESCUTTI.

- **pour le lot CHARPENTE COUVERTURE, une plus-value de 15 067,00 €uros HT**
sur un montant global initial de 65 000,00 €uros HT, soit une augmentation de 23,18% du marché signé avec l'entreprise TASTET.
- **pour le lot PLATRERIE, une plus-value de 3 533,53 €uros HT**
sur un montant global initial de 20 618,59 €uros HT, soit une augmentation de 17,14% du marché signé avec l'entreprise AQUITAINE PLATRERIE LESCA.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de sa réunion du 30 mai 2008. Considérant ce qui précède et étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget de l'opération,

**Oùï l'exposé de son rapporteur,
et après vote et délibéré,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve** la conclusion d'avenants aux marchés signés avec ces entreprises tenant compte de la plus-value occasionnée par le renforcement de la structure de l'immeuble.

- Autorise** Madame le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à intervenir à la signature de cet avenant ainsi que toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°7

Budget annexe PFM - décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur PINTO, Adjoint au Maire

A la demande de Mme la Trésorière Municipale Principale, il est nécessaire d'apporter au budget annexe des pompes funèbres des régularisations sur le compte 16.

En effet, il a été relevé que des mandats émis pour la renégociation d'emprunt sur l'exercice 2002 ainsi que des mandat émis sur des exercices antérieurs à 2001 ont été imputés à tort sur le compte 1643/16 au lieu du compte 668.

Il convient donc de régulariser les comptes 16, et de passer les écritures suivantes :

1/ Emettre deux mandats sur le compte 668 :

un mandat de 16 091.59 € (renégociation emprunt 2002),
un second mandat de 2 960.02 €(renégociation emprunt sur exercice antérieur à 2001).

2/ Emettre deux titres sur le compte 16 :

un titre de 16 091.59 €
un second titre de 2 960.02 €

Afin de pouvoir émettre ces mandats, il est nécessaire également d'effectuer des virements de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Compte 668	ajouter	19 051.61 €
Compte 042	retrancher	19 051.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Compte 1641	ajouter	19 051.61 €
Comptes 040	retrancher	19 051.61 €

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la régularisation des comptes et l'émission des mandats dans les conditions précisées ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°8

Budget principal ville – Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur PINTO, Adjoint au Maire

Au Budget Principal Ville 2008, adopté par notre assemblée le 14 avril dernier, il convient dans le cadre d'une décision modificative de procéder aux inscriptions comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

- Par une récente délibération notre assemblée s'est prononcée pour le programme de la saison culturelle 2008 / 2009. Au titre des spectacles de la fin d'année 2008 il convient d'ajuster les crédits dépenses chapitre 011 compte 6288 et recettes chapitre 70 compte 7062 du service culturel de 30 000 €.
- Lors du Comité Technique Paritaire du 5 juin 2008, il a été décidé d'augmenter le régime indemnitaire du personnel municipal sur le mois de juin au titre d'une gratification exceptionnelle liée aux fêtes de la Madeleine. Aussi il convient de procéder à un virement de crédit du chapitre 65 article 6574 charges de gestion courante au chapitre 012 charges de personnel articles 64118 et 64131 pour un montant de 50 000 €.

Il est précisé que l'ensemble de ces ajustements budgétaires ne modifie qu'à la marge la masse globale de la section de fonctionnement.

SECTION d' INVESTISSEMENT :

Au budget primitif de la VILLE des crédits de 4 800 000 € ont été inscrits au titre des dépenses d'Equipement. Aujourd'hui, après quelques études complémentaires des services municipaux, il convient de procéder à des modifications dans la répartition des crédits,

- d'une part par de simples virements de crédits, et
- d'autre part en créant des OPERATIONS d'Equipement.

S'agissant des virements de crédits :

- au titre des espaces verts, l'achat d'un tracteur nous amène à proposer un virement de crédit du compte 2188 vers le compte 2182 du service pour **5 000 €**
- pour divers travaux, le responsable du service Espaces Verts propose un virement du compte 231238 au compte 2158 pour l'achat de diverses fournitures des chantiers pour **4000 €**
- au titre du plan de gestion du Golf et de la procédure de commande publique qui a été initiée, il convient de procéder à un virement de crédit du compte 231 238 au compte 231347 pour un montant de **50 000 €**
- dans le cadre de la propreté de la Ville, il est envisagé d'acquérir une machine « arroseuse » pour l'entretien des rues et espaces publics par un virement du compte travaux projets divers 231214, au compte 2182 de **160 000 €**

- dans le cadre de l'opération travaux groupe scolaire du Bourg-Neuf (reports), sur la masse des crédits ouverts il convient de faire un virement du compte travaux Ecole du Bourg neuf 231325 au compte achat de mobiliers et matériels de l'Ecole compte 2188 pour **51 000 €**

s'agissant de la création d'un suivi comptable par «OPERATIONS d'Equipement»:

Il est proposé de créer :

- un chapitre opération 00101 « STADE MUNICIPAL BARBE d'OR » dans le cadre du projet de travaux et réhabilitation des installations pour un montant estimé à **1 100 000 €**.
- un chapitre opération 00102 « ANRU » suite à différentes réunions dans le cadre du Quartier nord, montant limité au titre de l'exercice 2008 à **500 000 €**.
- un chapitre opération 00103 « VOIRIE URBANISME RESEAUX » pour différents projets proposés par les services techniques municipaux dans la limite de **540 000 €**..

Ces différentes opérations sont couvertes par des virements de crédits pris sur les inscriptions du Budget Primitif :

- compte 231214 travaux projets divers
- compte 231515 travaux Rénovation urbaine.

A partir de l'ensemble des propositions énoncées, il est procédé à une diminution de l'autorisation d'emprunt au chapitre 16 recettes compte 1641 de **200 000 €**

Monsieur LAGRAVE : C'est pas tant une question que vous expliquer pourquoi on va voter contre. Parce que premièrement évidemment on n'a pas voté le budget, donc vous imaginez que la suite est à peu près logique, surtout que vous n'avez pas tenu compte, c'est le moins que l'on puisse dire, de ce que l'on avait dit à l'occasion du débat budgétaire, dont acte, mais moi je suis quand même très inquiet sur un sujet, c'est celui de l'ANRU. Parce que vous dites, on va pas dépenser, on va pas dépenser. Moi j'avais cru comprendre dans les réunions auxquelles j'ai assisté la semaine dernière, qu'il y avait quand même beaucoup de travail, c'est le moins que l'on puisse dire, et j'ai cru comprendre aussi qu'il y avait un planning dans cet ANRU, et qu'en 2008 il y avait notamment des acquisitions foncières, il y avait un certain nombre de choses à faire, des études, beaucoup d'études d'ailleurs, pour la voie nord, pour effectivement l'implantation des logements, alors tout n'est pas fait par la ville j'en conviens, mais la semaine d'après où il est tenu des réunions publiques sur cette question, vous enlevez 1.300.000 € au budget de la ville. Quel affichage politique croyez-vous que vont retenir les montois, à part que, en fait, ce projet là n'intéresse pas la ville ? Parce que franchement, 1.300.000 €, c'est quand même, c'est pas une petite paille ! Cet affichage là moi m'inquiète énormément par rapport, il y a l'affichage des réunions publiques puis il y a l'affichage budgétaire. Et puis la deuxième inquiétude que j'ai, c'est par rapport à l'ensemble des cofinanceurs, quand ils vont découvrir demain j'imagine que la ville de Mont de Marsan vient de faire une coupe de 1.300.00 € dans son budget sur la question de l'ANRU, je sais pas ce qu'il va se passer. Mais enfin, j'imagine que dans leur tête ils vont se dire, mais voyons, c'est abandonné ou quoi ? Surtout après avoir lu un certain nombre d'articles comme quoi à priori, c'était pas abandonné. Alors vous nous dites oui, on pourra pas tout dépenser, encore faut-il engager les choses et faire un affichage, ça sert à ça un budget, et l'affichage politique c'était qu'on faisait ce dossier de l'ANRU. La deuxième chose par rapport à ça. Au budget, Monsieur

PINTO, contrairement à ce que vous avez dit, il n'y avait pas un 700.000 fourre tout ou un 700.000 non affectés, pardon, comme vous l'avez dit, c'était un 700.000 fourre tout, où vous nous aviez dit successivement, on va mettre le stade, on va mettre les berges, on va mettre des écoles, on va tout mettre. D'ailleurs vous regarderez le compte rendu du Conseil Municipal, je ne me souviens plus lequel est-ce, où tout était dans ces 700.000 et pourtant on vous avez questionné. Et là aujourd'hui, on découvre que ces 700.000, en l'occurrence se transforment en une autre somme, par d'ailleurs c'est pas aujourd'hui parce qu'on l'a lu dans le journal, le fait que ces 700.000 étaient dédiés à une seule opération. Et que donc, pour tout ce qui était prévu dans ces 700.000, et bien, on a compris que c'était dilué on se sais où. Alors, quand vous rajoutez à cela les propositions que nous on avait faites sur un certain nombre d'alternatives par rapport au budget dont vous ne tenez pas compte dans ce budget, puis surtout cette question de l'ANRU, moi qui me paraît véritablement une erreur d'affichage et de volonté qui je l'espère en tout cas ne laissera pas de trace pour l'avenir de ce dossier. En tout cas, vous l'avez vu, et on a constaté que l'ensemble des montois et des montoises y sont attachés, on a eu cette discussion en Conseil Municipal il y a quinze jours, et que la présentation de ce dossier je crois n'a pas amené beaucoup de changement par rapport à ce qui était prévu depuis un certain nombre d'années avec le travail qui avait été accompli. Sauf effectivement sur la question sur laquelle on n'a toujours pas de réponse d'ailleurs nous, Conseillers Municipaux, de la re localisation des reconstructions, une des questions qui a été posée d'ailleurs lors des réunions publiques à laquelle il n'a pas été apporté non plus de réponse. Partant de ce principe, et pour toutes ces questions là, bien évidemment, vous l'avez bien compris, nous ne voterons pas cette décision modificative.

Madame le Maire : Bien je vais quand même vous faire une petite réponse parce que vous imaginez bien que j'avais presque anticipé votre intervention, c'est facile. Alors vous me parlez d'affichage politique, alors moi je vais vous dire, justement ce que je voudrais bien c'est qu'on ne fasse pas d'affichage, mais qu'on fasse véritablement des choses concrètes. Alors, concrètement notre affichage, on l'a fait la semaine dernière parce qu'on a dit, je le redis que cette opération de rénovation du quartier nord, dite opération ANRU, était un opération essentielle pour la ville de Mont-de-Marsan, nous nous sommes positionnés de façon différente effectivement par rapport au dossier initial sur les re localisations des constructions nouvelles dans la ville de Mont-de-Marsan et d'ailleurs, je voudrais bien entendre votre opinion sur ce sujet, et Pardon ?

Monsieur LAGRAVE : Je l'ai dit en Conseil Municipal la semaine dernière.

Madame le Maire : Non, mais ce n'était pas un Conseil Municipal la semaine dernière. Si vous étiez d'accord avec ce problème ou pas.

Monsieur LAGRAVE : *prend la parole à plusieurs reprises - inaudible*

Madame le Maire : Vous étiez d'accord ou pas sur ce problème ? On en a parlé, d'accord, excusez-moi alors. Mais vous dire que nous sommes essentiellement pragmatiques, et pragmatique cela signifie quoi ? Que, dans cette opération là, dans les opérations qu'il nous reste à mener jusqu'à la fin de l'année, il y a essentiellement, effectivement, des achats de terrains, et la démolition des garages qui ont été incendiés et qui sont maintenant propriété de la ville. Ce sont les seules opérations que nous avons à financer, nous, ville de Mont-de-Marsan, cette année. Bien, cela rentre dans l'enveloppe qui y est consacrée, de 500.000 €

dont parle Jean-Pierre PINTO. Nous n'allons pas, tout de même, pour faire de l'affichage politique bloquer 1 million 3 d'euros, que nous allons reporter les années suivantes, inlassablement, alors que nous pouvons utiliser ces sommes à des politiques que nous voulons mettre en place. Cet argent là, bien entendu que nous le débloquerons ensuite au fur et à mesure que le dossier avancera. Vous comprenez bien ce que je veux dire ? C'est pas de l'affichage que je veux faire, c'est du concret. A l'heure actuelle nous avons besoin de 500.000 €, nous dépenserons 500.000 € cette année, et nous augmenterons en puissance au fur et à mesure que le dossier évoluera et que les fonds de la ville de Mont-de-Marsan seront nécessaires. Donc, nous ne donnons pas, je crois, aux personnes qui investissent avec nous pour ce projet important une mauvaise image, nous disons simplement qu'aujourd'hui, dans ce dossier là, cette année, le financement, car quand nous avons fait notre budget, vous nous donnerez quand même acte du fait que nous l'avons fait trois semaines après avoir été élus, et que nous n'avions pas l'intégralité du projet sous les yeux, donc nous avons souhaité être prévoyants en inscrivant cette somme. Maintenant nous savons que la somme qui devra être dépensée cette année sera de 500.000 €, pourquoi voulez-vous que nous gardions 1 million 8 d'euros par affichage politique alors que nous en avons besoin ailleurs, et moi je préfère que nous fassions réellement des actions. Quand nous aurons besoin de ce million trois, et bien ça viendra les années suivantes, c'est très simple, je ne pense pas que cela veuille dire que l'on veuille à aucun moment abandonner ce projet.

Monsieur LAGRAVE : Puisque vous parlez d'action, Madame le Maire, moi j'ai lu un planning qui est annexé à la convention dans le cahier des charges sur le site de l'ANRU, tout le monde peut le consulter. Il y a quand même bien marqué pour 2008, l'étude pour la voie nord dont vous n'avez pas parlé, deuxièmement, la cour de l'école du peyrouat, c'est bien la municipalité, vous ne la citez pas, il y a les acquisitions de commerces également qui étaient prévues dans le planning, et tous les travaux d'ingénierie qui sont à faire sur l'ensemble du dossier, si j'ai bien compris, il y avait l'AMO, l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui était à relancer pour un certain nombre d'années. C'était de ça dont on parlait, et à ma connaissance, ce chiffre représentait bien 1.800.000 € et c'est comme cela que c'était prévu sur cette année. Alors écoutez, on n'a pas le mêmes documents.

Monsieur BAYARD : Simplement, moi je voudrais spécifier une chose, c'est que quand on dépense 500.000 €, Monsieur LAGRAVE, c'est que quand même on a la volonté de faire les choses. Donc, il y a quand même la volonté de faire avancer ce dossier. Ce dossier nous l'avons repris en main, nous en avons pris connaissance, nous l'avons étudié dans le moindre détail, la preuve en est, c'est que si l'on vous propose aujourd'hui 500.000 €, c'est parce que on pense, comme Madame le Maire l'a précisé, que nous n'aurons pas besoin des 1.800.000 € cette année, vu l'avancée du dossier. Donc on peut vous lister précisément les actions que nous allons entreprendre pour ces 500.000 €, mais on ne peut pas vous dire d'avantage aujourd'hui, je veux dire, en l'état actuel du dossier, nous aurons besoin cette année de 500.000 € et, à travers ces 500.000 €, il y a la volonté de faire avancer ce dossier et de le mener à son terme.

Monsieur EL BAKKALI : Ma question est annexe à celle de Monsieur LAGRAVE, si vous voulez dépenser 500.000 €, c'est parce que vous l'avez décidé, vous pouvez faire un dossier avec 1 million, avec 1 million 2, avec 1 million 8, il y a déjà un échéancier de prévu et on pourrait le suivre.

Monsieur BAYARD : Non, simplement parce qu'il y a un enchaînement des opérations, et les premières opérations que nous pouvons engager, c'est notamment des acquisitions foncières, pour prolonger l'avenue COUILLEAU il y a des parcelles à acquérir, nous avons fait également l'acquisition d'une partie des garages dont nous avons parlés, nous devons poursuivre cette opération, on a fait une proposition au propriétaire, il doit nous répondre, ensuite nous devons entreprendre la démolition de ces garages, et si l'on vous dit 500.000 €, c'est vraiment parce que l'on a chiffré au plus près, que l'on a listé toutes ces opérations que nous devons mener, et que jusqu'au terme de cette année, nous ne mènerons pas d'autres opérations. Les prochaines opérations que nous mènerons, ce sera en début 2009, ce sera notamment l'acquisition des commerces sur l'îlot Rozanoff, on prévoira une enveloppe d'à peu près 480.000 € pour l'acquisition de ces commerces et également une indemnité qui sera versée aux commerçants, donc, je vous assure que si on a prévu 500.000 €, on ne fait pas ça à la louche, on l'a fait simplement parce qu'on a repris le calendrier, et en l'état actuel du dossier, ce sont les opérations qu'on va être amenés à mener dans les prochains mois, qui vont nous amener à dépenser 500.000 €.

Madame PEGUY : Bien, moi je voudrais simplement vous interroger sur cette économie au budget que vous faites de 1.300.000 €, la répartition que vous comptez faire de cet argent là. Je n'ai pas compris Monsieur PINTO, je vous vois ...

Monsieur PINTO : Ce ne sont pas des économies, on vient de vous dire que c'était reporté sur le temps.

Madame PEGUY : Non, pas des économies, j'ai bien compris, j'entends et je comprends, mais je vois aussi des changements sur d'autres lignes budgétaires. Je vois bien que sur la ligne budgétaire de l'ANRU, il y a une diminution de 1.300.000 €, que vous vous proposez si j'ai bien compris de répartir ailleurs et notamment, je le vois aussi, c'est écrit, l'enveloppe de 700.000 € qui était destinée à plusieurs choses qui se voit transformée en une enveloppe de 1.100.000 €, ce qui n'est quand même pas rien, uniquement affectée au stade montois. Si vous disiez tout à l'heure que ce qui est écrit dans le journal n'était pas suffisant pour informer la population, or là, nous ne savons que par le journal que vous avez décidé de faire toute une rénovation du stade municipal et de ce que je sais pas, de dessous et pour les joueurs, etc., on peut ressortir l'article aussi, donc je vous le demande de nous expliquer la nécessité d'une telle enveloppe, puisque vous voulez être pragmatiques, soyons le, donc je vous demande ici d'énumérer les choses qui sont prévues dans cette enveloppe de 1.100.000 € et d'en expliquer la nécessité, parce que c'est une enveloppe qui me paraît énorme, et je pense que ça aussi ça pouvait faire l'objet d'une discussion. Il y a peut-être d'autres secteurs qui ont besoin d'une enveloppe aussi énorme.

Madame le Maire : Alors, une chose, ce n'est pas un projet à 1.100.000 € pour le stade montois, c'est le stade Guy BONIFACE, utilisé effectivement par le stade montois rugby, le stade montois athlétisme, les scolaires, les lycéens, les collégiens, beaucoup de sections et de monde. Deuxième chose, la délibération quand à ce dossier de la rénovation du stade Guy BONIFACE, ou du moins des tribunes du stade Guy BONIFACE, qui est la délibération n°13, c'est le bon numéro, donc, à ce moment là, vous aurez toutes les explications. Je vais donner la parole à Hervé BAYARD, à propos par exemple du chapitre voirie, urbanisme, réseaux, 540.000 € il va vous lister les opérations.

Monsieur Hervé BAYARD : Dans les transferts qui s'opèrent, je ne veux pas empiéter sur les finances, mais vous aurez sans doute remarqué qu'il y a une enveloppe de 540.000 € qui est consacrée à de nouvelles opérations, qui rejoignent un peu ce que vous exprimez Madame, puisque vous avez souhaité que d'autres secteurs soient concernés. Donc simplement pour vous dire que nous allons consacrer 162.000 € à la réfection de la cour de l'école du Pégly, Madame le Maire l'a mentionné, donc je pense que c'est nécessaire, cela touche le scolaire, 140 000 € pardon, nous allons consacrer 200.000 € à l'enfouissement des réseaux, d'ici la fin de l'année, parce que l'on a décidé qu'à partir du moment où l'on réalisait des travaux de voirie, il fallait préalablement essayer d'enfouir les réseaux, c'est notre souci de procéder à un embellissement du cadre de vie, on a également prévu 80.000 € au niveau de branchement de sanisettes puisque nous avons fait l'acquisition de nouveaux mobiliers urbains et que donc nous allons installer des sanisettes et qu'il faut prévoir les branchements. Donc vous voyez qu'il y a tout un ensemble d'opérations que l'on peut lister et qui ne touchent pas simplement le stade Guy BONIFACE, qui touchent également d'autres secteurs qui contribuent à améliorer le confort de nos enfants lorsqu'ils vont à l'école, qui permettent également d'améliorer le cadre de vie dans lequel nous évoluons. Je n'ai pas parlé par exemple de 20.000 € qui seront consacrés à une étude préalable de ravalement de façades, tout cela contribue également à l'embellissement de notre ville, pour faire en sorte que l'on se sente mieux dans notre ville. Il y a également l'acquisition d'une machine, le Maire l'a mentionné, dans la redistribution de ce budget et de cette enveloppe, il y a également d'autres secteurs qui sont touchés.

Madame PEGUY : Je voulais juste noter la disproportion qu'il y a, ça va du simple au double entre 540.000 € et 1.100.000 €, 540.000 € qui sont affectés à des tas de choses, donc un éparpillement et une concentration, donc je trouve que c'est un choix, et j'aurais voulu quelques explications.

Madame le Maire : C'est un choix, effectivement.

Monsieur PINTO : Pardon, par contre, on ne peut pas avec un an de recul pouvoir se projeter sur une politique sur 6 ans, là évidemment ça paraît beaucoup. Mais si vous projetez ensuite sur un mandat de 6 ans, il faut relativiser ces chiffres. Voilà pour la première chose. Ensuite, pour la deuxième chose, d'un point de vue comptable, Madame le Maire l'a déjà dit, on souhaite être réalistes. Je vous rappelle que l'année dernière, il était prévu 12 millions d'investissements dont 6 seulement ont été réalisés, et que 6 ont été projetés en 2008 ! Nous cette année, nous allons voter le budget au mois de décembre, autrement dit, dès le mois de janvier 2009, le nouveau budget sera applicable, et nous ne souhaitons pas tous les ans traîner derrière nous une petite charrette avec 5 ou 6 millions que l'on n'a pas faits et que l'on remet sur l'année suivante. Donc on souhaiterait pouvoir nous approcher au maximum, pas à 100 %, ce n'est jamais possible à 100 %, mais nous approcher au maximum des montants que nous avons prévus pour l'investissement, sinon il nous était très facile de laisser les 1 million 8 et en fin d'année de vous dire les travaux ont commencé un petit peu, seulement pour 500.000, on projette pour l'année suivante, 1 million 3. Ce n'est pas notre conception de la façon de gérer une ville. On préfère utiliser la somme cette année, on anticipe les dépenses de l'année suivante et l'année suivante on fera moins de dépenses dans certains aspects pour plus dans d'autres. Voilà, tout simplement.

Madame PEGUY : Oui, j'ai bien compris, je ne voulais pas revenir sur ce principe là, je l'avais compris, c'était sur les affectations. C'est tout.

Madame le Maire : Bien, s'il n'y a plus d'interventions ou de questions, pardon Monsieur BACHE excusez-moi. Vous êtes à ma droite, je ne vous vois pas. Il faut bien sourire un peu, la séance est longue, de temps en temps, il faut se détendre.

Monsieur BACHE : Oui, bien sûr, je vous rassure, je ne le prends pas mal. Simplement, dans nos propos, ce que l'on vous demande, c'est de nous rassurer sur l'engagement qui sera le notre en tant que collectivité territoriale montoise sur l'opération de l'ANRU, c'est ce que vous demandaient Renaud LAGRAVE et Michèle PEGUY, ça c'est une chose, et se dire que si effectivement nous avons budgété 1 million 8 et qu'on retire 1 million 3, l'année prochaine, il faudra mettre 1 million 3 plus ce qui était prévu pour l'année prochaine. Voilà, moi ce que je souhaite entendre, ce que nous souhaitons entendre, c'est que là aussi, on ne prenne pas de retard pour que les choses soient réalisées comme me semble-t-il vous souhaitez vous y engager. Voilà c'est simplement ces interrogations que nous avons, ensuite, il faut être prudents, les restes à réaliser, je ne connais pas une collectivité qui n'en a pas. Alors après, ils peuvent être minimes, ça dépend de plein de choses et comment effectivement les choses sont planifiées, la durée des travaux, etc., etc, là aussi il faut aussi qu'on est une certaine latitude et une certaine vision, non pas à court terme, mais à long terme, parce que c'est ça aussi gérer une collectivité. Il y a le court terme, mais il y a aussi le long terme, et le long terme, c'est aussi important, voire plus que le long terme.

Madame le Maire : Très bien, soyez rassurés, et je pense que vous serez là vigilants pour nous rappeler le déroulement de ce dossier et de toutes façons, je crois que nous sommes effectivement d'accord pour que ce dossier se déroule dans les meilleures conditions. L'affichage pour nous, je le redis une dernière fois, c'est que ce dossier nous importe et nous le traiterons avec toute l'attention qu'il demande et que nous voudrions bien lui donner. Je voudrais passer au vote donc de cette décision modificative.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE

CONTRE : M. BACHE Alain, Mme LUCY Rose, M. LAGRAVE Renaud, Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI Abdallah, M. GUERINI Jean-Philippe, Mme PEGUY Michèle, Mlle AVANT Sophie,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à cette décision modificative.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°9

Attribution d'une subvention – Association LANDINUX – organisation des 9^{ème} rencontres mondiales du logiciel libre (R.M.I.L.)

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire,

Créées en 2000, par l'Association Bordelaise des Utilisateurs de Logiciels Libres, les rencontres mondiales du logiciel libre (R.M.L.L.) sont l'occasion chaque année, pour la communauté du logiciel libre de se retrouver pour travailler ensemble sur des projets et de les faire découvrir au grand public.

Pour l'année 2008 l'association LANDINUX, épaulée par d'autres associations comme AMI-POSTE Télécom de MONT DE MARSAN et CYBERLAND, a élaboré un dossier qui a permis à Mont-de-Marsan d'être retenue pour l'organisation des 9^{èmes} Rencontres Mondiales du Logiciel Libre. Celles-ci auront lieu du 30 juin au 5 juillet prochain.

Le programme de ces rencontres comprendra des conférences et ateliers sur des thèmes touchant l'accessibilité, l'administration, l'éducation, les entreprises, les loisirs, la santé entre autres et la création d'un village associatif regroupant de nombreux stands internationaux dans le périmètre de l'I.U.T.

Le budget prévisionnel de cette manifestation, présenté par LANDINUX, est de 196 660 €.

Considérant que cette manifestation unique en France représente un intérêt important pour la ville,

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le principe du versement d'une subvention de 5 000 € à LANDINUX, support de cette organisation.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°10

Fixation des tarifs 2008-2009 du Pass...sport montois pour l'année 2008-2009.

Rapporteur : Monsieur TORTIGUE, Adjoint au Maire

Il y a lieu, pour notre assemblée, de fixer les tarifs du Pass...Sport Montois pour l'année 2008-2009.

Je vous propose de les fixer comme suit, étant précisé que ces tarifs ont reçu un avis favorable de la Commission des Sports lors de sa réunion du lundi 2 juin 2008 et qu'ils pourront être encaissés par la régie de recettes du service municipal des sports.

I.- TARIFS PASS...SPORT MONTOIS

Adultes :

- Carte Pass...Sport..... 4,00 €

Adult'Sport :

- Activité Golf (+ 25 ans) 65,00 €
- Activité Golf Réduction (25 ans et moins, Rmistes, Chômeurs)..... 55,00 €
- Ecole de Natation 35,75 €
- Activité remise en forme 27,10 €
- Sortie pédestre (sans transport compris) 6,30 €
- Sortie pédestre (avec transport compris) 15,00 €
- Initiation Tennis..... 27,10 €

Tournois Sport pour Tous :

- Sport collectif (par tournoi et par joueur)..... 11,95 €
- Sport individuel (par tournoi et par joueur)..... 6,50 €

Enfants :

- Carte Pass...Sport..... 2,30 €
- Pass...Sport 6 à 10 ans (2 périodes) par période..... 9,20 €
- Pass...Sport Petites Vacances, par séance 1,80 €
- Pass...Sport vacances été, par séance 1,80 €
- Stages Multisports (été), par stage 50,90 €
- Stage mono activité 8,45 €
- Sortie Mer 15,70 €
- Sortie Montagne 15,70 €
- Mercredis à la neige (3 sorties), par sortie..... 15,70 €
- Ecole de Natation 29,25 €
- Bébés Nageurs 56,30 €

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **FIXE** les tarifs du Pass....Sport Montois, comme il est indiqué ci-dessus, à dater du 1^{er} septembre 2008.
- **PRECISE** que ces tarifs pourront être encaissés par la régie de recettes du service municipal des sports.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°1

Adhésion à la politique P.E.C.F. de gestion durable

Rapporteur : Monsieur SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

La Ville de Mont de Marsan se propose de réaliser la vente de résineux en coupe rase au lieu dit PEMEGNAN NORD sur les parcelles n°122 et P.53 de la section CB.

Celle-ci dans le cadre de gestion durable de ses parcelles forestières déclare adhérer à la politique du programme EUROPEEN des FORETS CERTIFIEES (P.E.F.C.).

La cotisation d'un montant de 50 cts d'euro/hectare pour une certification de 50 hectares de boisement laisse apparaître une contribution d'adhésion de 25 euros pour une période de 5 ans.

Considérant ce qui précède,

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'adhésion au Programme Européen des Forêts Certifiées (P.E.F.C.)
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation indiquée ci-dessus sont prévus au Budget de la Ville,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement, un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°12 :

Renouvellement des contrats d'assurance

Rapporteur : Monsieur DEPONS, Conseiller Municipal.

Les contrats d'assurance de la Ville arrivant à expiration le 1^{er} janvier 2009, il y a lieu de lancer, conformément au Code des marchés publics, une procédure de publicité et de mise en concurrence pour procéder à leur renouvellement.

L'appel d'offres sera divisé en lots comme suit:

Lot n°1 – Responsabilité civile

Lot n°2 – Dommage aux biens

Lot n°3 – Flotte automobile et auto-mission

Lot n°4 – Bris de machines informatiques

Lot n°5 – Risques statutaires du personnel

Lot n°6 – Protection juridique des agents et des él us.

Les marchés seront conclus pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le montant global des marchés est estimé à 2 500 000 € TTC.

Au vu de ce qui précède et conformément au Codes des Marchés Publics,

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurance,
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint à intervenir à la signature des marchés publics avec les sociétés d'assurance qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres,
- **PRECISE** que notre Assemblée pourra à tout moment décider que la signature ne pourra intervenir qu'après une nouvelle délibération, une fois connus l'identité des attributaires et le montant des marchés,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°13

Restructuration de la tribune du stade Guy BONIFACE

Rapporteur : Monsieur TORTIGUE, Adjoint au Maire.

D'abord, je voudrais à mon tour, en tant que Maire Adjoint chargé des sports, féliciter et remercier tout le stade montois et ses joueurs, et j'avouerai qu'à titre personnel, j'ai eu le souvenir, j'ai eu l'impression de me retrouver 45 ans avant, où j'étais en 63 ici, sur les épaules de mon père, et j'étais très heureux de trouver une telle foule en bas, j'étais très heureux de voir que 45 ans après, le rugby à Mont-de-Marsan continue à mobiliser.

La Ville de Mont de Marsan se propose de réaliser un projet important sur les installations sportives de Barbe d'Or dans les années à venir. Ce projet fera prochainement l'objet d'une réflexion globale avec phasage de l'opération en fonction des priorités.

Dans l'immédiat, afin d'améliorer l'accueil des sportifs et du public utilisant la tribune existante du stade Guy Boniface, il y a lieu de réfléchir à une opération de restructuration de cette tribune.

Au vu des besoins et des contraintes réglementaires, les travaux seront de deux natures :

- aménagement des gradins, loges et accès handicapés.
- aménagement des vestiaires et locaux destinés à l'accueil des sportifs.

La première partie des travaux sera réalisée dès 2008 et comprendra la création en haut de la tribune de 13 loges de 18m², d'une loge de service et d'une loge « audiovisuel ».

Pour accéder en toute sécurité à ces loges, deux escaliers d'accès latéraux seront réalisés. De plus, l'un des accès comprendra un ascenseur et l'autre des sanitaires pour le public des loges.

Par ailleurs, l'emplacement de la tribune de presse sera réorganisé, ainsi que les espaces d'accueil des Personnes à Mobilité Réduite dans la tribune et autour du terrain.

Enfin, les gradins seront modifiés pour correspondre aux règles actuelles d'évacuation de secours et les places seront matérialisées par des assises en coques polypropylène. La jauge de la tribune sera alors portée à 3000 places environ.

La seconde partie des travaux sera réalisée sur les prochains exercices budgétaires et comprendra l'aménagement sous les gradins de 4 vestiaires dont 1 pour le Stade Montois. Les locaux arbitres, infirmerie, contrôle antidopage ainsi que les bureaux, locaux techniques et sanitaires seront totalement repensés pour correspondre aux exigences de la Ligue Nationale de Rugby. Des locaux supplémentaires pour le travail des sportifs montois seront également prévus dans une zone réservée à cet effet. Enfin, des sanitaires pour le public et les Personnes à Mobilité Réduite, ainsi qu'un nouveau local pour la section athlétisme seront créés.

Une concertation avec les futurs utilisateurs a été organisée afin de définir les besoins et les prestations à prévoir en priorité.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée aux Services Techniques Municipaux qui ont estimé ce projet global de restructuration de la tribune à environ 3M€ TTC.

Le projet global fera l'objet d'une demande de permis de construire dans les prochains jours. La consultation des entreprises ne sera cependant organisée que sur la première phase de travaux.

Cette première phase sera décomposée en une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles comprenant chacune une partie des travaux à réaliser : les gradins d'une part, les loges et les 2 tours d'accès d'autre part.

La commission sportive a approuvé le projet lors de sa dernière réunion,

Monsieur TORTIGUE : Vous avez des questions ?

Monsieur BACHE : Nous aussi Monsieur l'Adjoint on a savouré dimanche dernier, même si, il y a 45 ans je n'étais pas là, pour des raisons, et bien ,j'avais des difficultés à me déplacer tout seul il y a 45 ans, c'est la prime de l'âge, c'est ça, c'est de que je voulais dire. Bien, effectivement, cet équipement des tribunes au stade Guy BONIFACE, demande un relooking. Mais, en même temps, au regard de ce que vous nous proposez, notamment en terme de financement, le financement de ce projet se fait essentiellement par des transferts, on l'a abordé tout à l'heure lors des modifications budgétaires. En même temps ça se fait, vous m'excuserez de le redire, mais c'est une réalité, ça se fait au détriment de certaines autres réalisations, notamment au niveau des travaux, et je le maintiens, des travaux au niveau de l'entretien du patrimoine des écoles et en même temps ça se fait effectivement aussi, au détriment d'autres réalisations qui demandent également urgence, je pense notamment à bon nombre de salles allouées aux sports collectifs, notamment Barbe d'Or et Sarraute, même si je sais que vous avez des engagements en terme de sécurité et d'accueil du public. Cela ne suffira pas, puisque ayant été longtemps impliqué au niveau d'une certaine ligue, les choses deviennent de plus en plus contraignantes autant que pour les tribunes du stade Guy Boniface et donc vous allez effectivement réaliser comme vous l'avez dit et écrit les travaux à minima liés à la sécurité dans ces salles et je pense que ce n'est pas suffisant, parce que l'on a également dans notre engagement municipal, à donner les meilleures chances et les meilleures conditions à ces sportifs qui pratiquent pour certains d'entre eux un sport de haut niveau, même si ce n'est pas effectivement le TOP14 et en même temps comme je le disais il y a quelques instants, ils sont aussi confrontés ces gens et ces sportifs aux exigences liées aux exigences de leurs ligues et de leurs fédérations sportives. Donc, si j'ai bien saisi, dans le projet que vous nous proposez, dans un premier temps vous nous proposez pour être bien calés en termes budgétaires des travaux d'urgence, pour 1 million virgule 1 d'euros, dans un premier temps puisque le budget global vous l'estimez à 3 millions, donc il va y avoir un engagement qui va être fait à hauteur d'1 million et quelques. Effectivement, je le disais il y a quelques instants, il y a des travaux d'urgence à réaliser, notamment en terme d'accueil du public, effectivement avec des sièges, etc., etc. En même temps, on a entendu dire plein de choses concernant la vétusté des locaux etc. ,etc.. par rapport à l'accueil, si là mes informations sont bonnes, en terme d'exigence de la ligue, ce qui semblait simplement poser problème, c'était les vestiaires des arbitres au niveau du sous-sol, mais ça c'est des échos que j'ai eu, je les livres et ça serait bien que hein, et vous nous proposez la construction de loges. J'aurais aimé que vous nous informiez comment, pourquoi vont être réalisées ces loges, vous avez dit qu'elles

accueilleront un certain public handicapé, moi j'avais cru comprendre au travers de la lecture de cette délibération que ces loges elles pouvaient servir ce que moi j'appelle un peu le marketing et trouver des finances, si tel était le cas, pour financer, pas la construction, la construction c'est une chose. Après, ces loges là, elles vont être allouées à quoi ? Alors, il faudrait que nous ayons et j'aimerais que vous puissiez nous préciser l'objet de cette réalisation et en même temps, si comme je le crains, ces loges qui vont être construites par la collectivité que nous sommes, est-ce qu'elles vont servir simplement à accueillir du public, ou est-ce qu'elles vont servir de ressources financières ? Si tel était le cas, à mon avis aujourd'hui, si je suis ma logique, elles ne peuvent servir que de ressources financières à la ville. Sauf à trouver effectivement une convention. En même temps, si effectivement il y a convention, proposition que nous vous faisons, c'est que la répartition des finances se fasse pour l'ensemble des sections qui aujourd'hui composent l'omnisports montois. Ceci dit, c'est une proposition que je vous fais en ignorant complètement comment et à qui vont elles être allouées. Et une fois que vous m'aurez donné réponse, je me permettrais de vous lire un article qui émane d'un haut personnage et qui à mon avis devrait nous inspirer dans l'opération qui est la notre.

Monsieur TORTIGUE : D'abord, ce n'est pas une opération d'urgence, c'est une opération de mise en conformité, ce stade date des années 60 inauguré en novembre ou décembre 65, je peux vous dire que même l'ancienne municipalité à tel point dans la modification des gradins nous sommes obligés de tripler les escaliers qui montent à nos places. Il y avait donc de vrais problèmes, et on ne le fait pas avec plaisir, c'est la commission de sécurité et la commission d'évacuation des pompiers qui nous l'ont imposé. Ce qui arrive peut expliquer par exemple l'augmentation du budget, c'est un très gros lot de maçonnerie. Donc ce stade n'était pas conforme, c'est un caractère d'urgence le fait qu'il faut faire ces travaux pour le début de la saison prochaine. Voilà la première chose. Vous parlez au détriment des autres sports, je dis que je suis tout à fait de votre avis, pour moi le basket, les autres sports ont autant d'importance même s'ils ne sont pas au niveau du stade montois rugby, mais sachez que si vous prenez l'exemple du basket et de la salle Barbe d'Or, tout ce que j'ai pu dire dans la presse et tout ce qui va être fait a été fait uniquement avec l'accord du président et du bureau actuel. C'est vrai qu'il y a à peu près 1 million d'euros à mettre sur cette salle Barbe d'Or pour la rénovation, donc avec l'expérience et la découverte que j'ai de la piscine municipale, mettre 1 million d'euros sur du vieux, j'avouerais que j'ai dit à Madame le Maire que je pensais qu'il fallait réfléchir. Est-ce que ça vaut le coup de mettre 1 million d'euros dans un socle qui restera toujours vieux ? Donc à ce moment quoi faire, et la possibilité sera peut-être de partir à l'Espace Mitterrand, c'est une réflexion que nous allons engager avec l'ensemble du basket féminin et masculin. Voilà pour les autres sections. Alors les loges vous me posez la question à quoi servent les loges ? Et bien, c'est très simple, le stade montois rugby vendra ces loges c'est un moyen que nous leur donnons indirect de financer, de leur créer un budget. C'est vrai qu'ils vendront leurs loges soit carrément à des sociétés à l'année, ou des loges au coup par coup pour des matches, une société qui voudra donc inviter 18 clients, c'est un moyen de leur donner une forme de financement indirect. Si vous en êtes étonnés ce qui se passe dans le sport professionnel, Monsieur LAGRAVE, vous êtes à ma droite ne me dites pas que vous ne connaissez pas à part Dax, vous ne connaissez pas un seul stade du Top 14 qui n'a pas ses loges. Maintenant prenez le dans cette philosophie que ces loges seront utilisées par le stade montois rugby qui les exploitera financièrement. Donc effectivement passer une convention avec d'autre sports, pourquoi pas, ces loges pourront être réutilisées la semaine, pourront être réutilisées les samedis et les dimanches où le stade montois rugby ne joue pas, si d'autres associations, si le basket dit je veux recevoir des gens, bien, mais je vous réponds dans un premier temps, c'est prévu pour être utilisé par le stade montois rugby.

Monsieur BACHE : Ma question réside dans le sens, comment une collectivité, quelle qu'elle soit, parce que ce n'est pas tout à fait comme cela dans les autres stades, une collectivité qui va mettre en place des loges peut dire à un privé parce que en l'occurrence c'est un privé, vous allez utiliser des choses qui appartiennent au public et dont vous allez retirer des sous. Cela juridiquement ça ne tient pas. Vous nous avez fait la leçon tout à l'heure, Monsieur PINTO à juste titre il nous a fait des remarques sur des point matériels, là on retombe dans les mêmes trucs. Moi ce que je souhaite c'est que juridiquement les choses soient bien calées, puisque c'est la collectivité qui va faire et que, je vous lirai l'article après.... Si tel était le cas pourrait-on faire rejaillir les bénéfices sur les autres sections ?

Madame la Maire : Je peux vous répondre ? Je vais vous répondre. Il y aura une convention qui sera signée entre la ville de Mont-de-Marsan et le stade montois rugby, la SAOS, pour l'utilisation de ces infrastructures. C'est effectivement obligatoire, je vous signale que ce n'était pas fait jusqu'à maintenant. Il n'y avait pas de loges, mais ce sera dorénavant fait, il y aura une convention qui sera passée entre la SAOS rugby et la ville de Mont de Marsan pour l'utilisation de cette infrastructure. Je tiens à vous dire, mais vous allez nous lire votre article néanmoins puisque j'ai le sentiment que vous tenez absolument à nous le lire, ça va nous détendre un peu, je voulais néanmoins vous dire que c'était une promesse électorale que j'avais faite, que je tenais à m'engager dessus effectivement parce que je pense que nous ne pouvons pas laisser ces infrastructures dans l'état où elles sont, qu'elles servent au stade montois rugby ou à n'importe quel championnat de France d'athlétisme qui peut venir ici par exemple, un jour puisque nous avons les infrastructures pour accueillir ce type de compétition, et que nous sommes dans l'obligation de faire ces opérations, tout comme nous sommes, tout comme l'a dit Bertrand TORTIGUE, dans l'obligation de rénover pratiquement 80 % des installations sportives sur l'ensemble de Mont-de-Marsan qui sont obsolètes, sauf le golf. Donc nous avons un chantier important que nous mènerons progressivement avec des programmations pluriannuelles. Je vais vous laisser lire cet article qui nous intéresse à tous Monsieur BACHE.

Monsieur BACHE : Vous m'excusez, mais c'est des questions qui m'intéressent tout particulièrement comme les questions environnementales. C'est Philippe SEGUIN qui répond à l'entretien d'un journaliste sur un journal national, vous me permettrez de pas faire de publicité, j'en ai fait l'autre jour. C'est lui qui s'exprime : « je vous délivre là un ressenti. Nous avons dressé un état des stades et projets de réfection ou de construction. Nous avons entendu des maires. Comme les clubs ces dernières années, les enceintes sportives sont en train de changer de statut. Actuellement, plus personne n'imagine édifier un stade grâce aux deniers publics. Cela conduit à d'autres modes de relation entre les villes, les gestionnaires des stades et les clubs. Certaines villes conservent le rapport traditionnel de mise à disposition du stade au club, sans tarif affiché. D'autres voient le club local verser à la société chargée de construire et de gérer l'enceinte une redevance parfois assez élevée... etc. dans un cadre de partenariat public-privé ». Voilà, ça peut nous aider dans notre réflexion et ça peut encadrer les choses. Je ne cite pas Philippe SEGUIN parce que c'est mon ami, mais je trouve que pour une fois, il n'a pas dit de bêtises.

Monsieur LAGRAVE : moi j'ai une question à Monsieur TORTIGUE, parce que j'ai appris visiblement comme tous ceux et toutes celles qui n'étaient pas à la Commission des sports, que l'enveloppe de Guy BONIFACE allait être la présentation d'un projet à 700.000 €. Moi j'ai eu

une petite surprise dans l'article, « il devra débiter dès la saison achevée, sachant qu'il faudra trouver des entreprises amies qui acceptent de travailler l'été. »

Monsieur TORTIGUE : J'étais sûr qu'on allait ma la ressortir celle-là.

Monsieur LAGRAVE : Première question, vous nous demandez dans les délibérations d'autoriser Madame le Maire et en cas d'empêchement un Adjoint à lancer une procédure conformément au Code des Marchés. Autrement dit, si j'ai bien compris c'est au dessus de 106.000 €, on est bien d'accord ? Donc un appel d'offres ouvert qui, sauf erreur de ma part, si j'en crois un grand journal du matin, est déjà paru alors que nous n'avons pas délibéré, c'est à dire que l'appel d'offres est déjà paru pour la restructuration des tribunes, alors que, à l'heure où nous parlons, nous n'avons pas délibéré. Vous avez lancé l'appel d'offres préalablement à la délibération. On peut lancer ce type d'appel d'offres à partir du moment où il y a une urgence. Vous venez de nous dire qu'il n'y avait pas urgence, Monsieur TORTIGUE nous dit qu'il n'y a pas d'urgence. On peut lancer ce type de délibération, je finis excusez-moi, attendez, il y un Code des Marchés et j'imagine que vous le connaissez aussi bien que moi, qui prévoit que l'on délibère avant, surtout sur les appels d'offres ouverts qui nécessitent la convocation d'une Commission d'Appel d'offres. La Commission d'Appel d'offres à ma connaissance est convoquée la semaine prochaine. Or, le lancement du marché n'a pas été soumis au Conseil Municipal à l'heure où je vous parle alors que l'ensemble des autres marchés, que ce soit la régie des eaux, que vous nous avez soumis juste avant la question des assurances a été soumis au Conseil Municipal. Pourquoi sur ce dossier n'y a-t-il pas eu de, le Conseil Municipal n'a-t-il pas délibéré sur l'ensemble de ce marché ?

Monsieur TORTIGUE : Je vais vous répondre d'abord sur la première question entre amis. Je sais pertinemment que vous savez lire, il n'y a pas de problème. C'est vrai que quand j'ai évoqué avec le journaliste ce sujet là, ce sont quand même des travaux d'urgence, pas d'urgence vitale, pas corporelle, mais dans les délais. Dans le sens qu'ils pourront démarrer à peu près mi juillet voire un peu plus tard pour respecter les procédures, je suis tout à fait de votre avis, et la saison redémarre le 26 août, et ils ont même demandé que les deux premiers matchs ils les jouent à l'extérieur, donc effectivement à partir de ça, j'ai dit au journaliste, et je sais que c'est une période défavorable pour les entreprises, c'est une période de vacances et c'est difficile pour mobiliser tous les personnels et j'ai dit simplement, nous allons voir à partir de ces deux idées qui étaient qu'il faut travailler durant l'été, période de vacances, qu'il va falloir bosser dur parce qu'il y a à peu près 1 mois et demi à 2 mois de travaux cela voulait dire que nous allons voir les entreprises qui sont amies du stade montois prêtes à faire ces efforts. Après bon effectivement le Journal Sud-Ouest m'a fait ce grand plaisir de mettre entre guillemets pouvant créer ces doutes effectivement Monsieur LAGRAVE. Je suis tout à fait d'accord mais ce n'était absolument pas dans cet état d'esprit, ni l'idée que vous pouvez sous entendre de copinage, c'est uniquement que les entreprises amies du stade montois seront prêtes à faire des efforts pour travailler pendant un mois et demi pendant les vacances, mobiliser leur personnel et travailler sûrement plus de 8 heures par jour car les travaux sont très importants à faire. C'était donc dans cet état d'esprit que j'ai utilisé ce mot, mal interprété entre guillemets par le journaliste. Alors vous me parlez au point de vue procédure et tout ça après, je vous signale que c'est fait effectivement dans l'urgence, il faut faire très très vite parce qu'il faut que ça démarre, les plis ne seront ouverts que vendredi, donc rien n'a été fait, ...

Monsieur LAGRAVE : Attention, j'ai dit que vous nous demandez de délibérer sur l'ensemble de la procédure alors que la procédure est lancée. Non seulement c'est pas logique mais en plus, c'est pas....

Monsieur TORTIGUE : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais c'était l'urgence, c'était ça pour espérer qu'au début septembre une partie des travaux soit faite. C'était ça ou alors on attendait la fin de saison 2008-2009 et on repoussait d'un an. C'était un choix, il fallait aller très vite, effectivement.

Madame le Maire : On en parle tranquillement.

Monsieur LAGRAVE : Tout à fait tranquille Madame, mais c'est un point de procédure qui est important, si on parle d'urgence...

Madame le Maire : On vous parle d'urgence.

Monsieur LAGRAVE : Si on parle d'urgence, à ce moment là, Madame le Maire, vous êtes autorisée par le Code des Marchés, en terme d'urgence à le faire, on est bien d'accord.

Madame le Maire : D'urgence de délai.

Monsieur LAGRAVE : Oui mais ce n'est pas spécifié en l'occurrence dans ce marché.

Madame le Maire : Vous souhaitez que nous le mettions dans la délibération ?

Monsieur LAGRAVE : Non, parce que, en l'occurrence, il aurait fallu une délibération avant de lancer le marché, or le marché a été lancé, si mes souvenirs sont bons aux alentours du début juin donc il aurait fallu délibérer en mai. Je suis désolé, mais sur la procédure on n'est pas du tout dans les clous.

Madame le Maire : Alors en mai effectivement les plans n'étaient pas terminés, le dossier n'était pas bouclé, c'est pour cela que nous vous le présentons maintenant, je pense qu'il y a effectivement une urgence dans les délais, maintenant vous pouvez remettre en cause effectivement la délibération, vous en avez la possibilité. Moi je la mets aux voix, disons quand même que si nous ne pouvons pas venir en aide à ce club au stade où il en est, cela va devenir dramatique, c'est un club qui véhicule une véritable image positive de la ville et que nous en avons besoin. Donc je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, et je vous donne acte que la procédure a été effectivement décalée, que c'était rapide, que c'était l'urgence de la situation, et l'urgence d'intervention des délais des travaux cet été, donc je mets aux voix cette délibération en vous donnant acte

Monsieur GUERINI : inaudible

Madame le Maire : Excepté qu'ici nous la mettons au vote, ...

Monsieur GUERINI : inaudible

Madame le Maire : Sauf qu'ici nous le mettons aux voix et nous n'envoyons pas une délibération qui n'a pas été votée. Alors, qu'est-ce que vous faites ?

Madame LUCY : Je vous remercie pour un tel enthousiasme à vouloir m'écouter. Vous aviez promis de décrocher justement la lune pour les dieux du stade montois que vous affectionnez tout particulièrement, moi j'aimerais savoir s'il n'est pas possible d'imputer peut-être 100.000 € sur cette somme pour essayer de réaliser un skate parc pour les jeunes qui le demandent depuis longtemps. Alors peut-être aussi qu'on pourrait faire un skate parc qui se monte et se démonte en fonction de l'utilisation de ce stade. Mais essayez de penser aussi à des jeunes qui peuvent devenir peut-être aussi des dieux du stade par la suite.

Monsieur TORTIGUE : Tout à fait d'accord avec vous Madame. D'abord, les prix là, ce sont des estimations et j'espère que nous aurons d'agréables surprises. Deuxièmement, tout un lot de demandes de subventions vont partir, sont déjà parties à la Région, et ont été demandées, sont parties au Conseil Général, je peux vous dire que la Région nous a fait savoir que l'on pourrait avoir d'agréables surprises, la C.A.M. un peu moins. Mais ne fermant pas la porte. Il est sûr effectivement que si nos demandes de subventions arrivent et sont favorables, ça sera nettement moins cher, et il est prévu je peux vous dire pour l'année prochaine le skate parc. C'est prévu, c'est étudié, c'était dans les projets de l'ancienne municipalité, et il ne tombera absolument pas à l'eau.

Monsieur BACHE : Madame le Maire, n'allez pas, n'allez pas, n'allez pas interpréter notre position comme quoi on s'opposerait, etc., etc. Non non, là dessus il faut que les choses soient claires parce que Monsieur TORTIGUE, si vous, alors là je vais mettre un peu d'humour, si vous l'aviez demandé peut-être gentiment à la C.A.M., peut-être que les choses auraient été déférentes. Voilà.

Monsieur TORTIGUE : inaudible

Monsieur BACHE : Voilà vous n'avez rien demandé, c'est ce que je voulais vous entendre dire, la C.A.M. ne s'est pas réunie, elle se réunira, elle prendra etc. etc. donc voilà, c'est ce que je voulais vous entendre dire.

Monsieur TORTIGUE : que les portes n'étaient pas fermées.

Monsieur BACHE : Que les portes n'étaient pas fermées, donc pour ce qui concerne le dossier au regard de tout ce qu'on a posé comme problématique, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur TORTIGUE : Très bien, les trois plus vieux montois vous remercient.

Monsieur BACHE : Monsieur TORTIGUE, attendez, que les choses soient claires, on vous a interpellé sur un certain nombre de questions, vous n'avez que partiellement, que partiellement, permettez nous quand même d'avoir le choix libre sur notre positionnement, et je le répète ici, comme certains d'entre nous, nous sommes huit, je vais très souvent au stade montois rugby, très souvent, je suis un ancien licencié jaune et noir, je ne veux pas qu'on aille nous faire le procès de dire vous êtes etc. etc. là, ça serait quand même, ça serait quand même pousser le bouchon un peu loin. On s'abstient c'est parce que justement vous nous avez pas donné etc. tous les arguments pour nous convaincre d'aller et puis peut-être que les questions se reposeront puisqu'il y a la convention il y a le machin on vous a fait des

propositions, vous nous, vous n'en tenez pas compte. Moi, les propositions que je fais, j'aurais aimé que vous me disiez, ah oui, c'est peut-être pas une idée bête il faut peut-être la fouiller.

Madame le Maire : Je vous ai dit qu'il y aurait une convention, je ne vous ai pas dit que c'était une idée bête. Bref, je ne fais le procès à personne d'aimer ou de ne pas aimer les jaunes et noirs. En attendant, je mets aux voix cette délibération.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE,

ABSTENTIONS : M. BACHE Alain, Mme LUCY Rose, M. LAGRAVE Renaud, Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI Abdallah, M. GUERINI Jean-Philippe, Mme PEGUY Michèle, Mlle AVANT Sophie,

-AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à lancer une procédure conformément au Code des Marchés Publics pour la première partie de cette opération.

- AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à solliciter le maximum de subventions auprès de tout organisme susceptible d'aider à la réalisation de cette opération et à intervenir à la signature de toutes les pièces et formalités s'y rapportant.

- AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°14

Mise en œuvre du plan gestion des espaces boisés du golf de « Pessourdat »

Rapporteur : Monsieur ROUFFIAT, Conseiller Municipal

En 2006, la Ville de Mont de Marsan a décidé de re végétaliser le golf dont le boisement devenait déperissant, voire dangereux.

Pour ce faire, l'élaboration d'un plan de gestion des espaces boisés sur 6 ans a été confiée à l'Office National des Forêts, également chargé d'en assurer le suivi.

Le plan a été validé en 2007 et les premiers travaux de mise en œuvre ont été réalisés au cours du deuxième semestre de l'année 2007.

Conformément au code des marchés publics, une consultation des entreprises est prévue pour la mise en œuvre du plan de gestion sur les 5 prochaines années.

Les marchés seront divisés en une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.

L'estimation des travaux par lot, réalisée par l'ONF, figure en annexe de la présente délibération. A ces travaux s'ajoutent les honoraires qui seront versés à l'ONF chaque année à hauteur de 4 181 € HT.

Il est prévu d'inscrire un crédit de 50 000 € par an au budget de la Ville pour la réalisation de cette opération.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de mise en œuvre du plan de gestion des espaces boisés du golf de "Pessourdat",
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint à intervenir à la signature des marchés publics avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres,
- **PRECISE** que notre Assemblée pourra à tout moment décider que la signature ne pourra intervenir qu'après une nouvelle délibération, une fois connus l'identité des **attributaires et le montant des marchés**,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant

DELIBERATION N°15

Rapport d'information concernant les acquisitions et ventes de terrains en 2007

Rapporteur : Madame COUTURIER, Conseillère Municipale

L'article 11 de la Loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de services publics, précise qu'il y a lieu d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales. Dans ce but, les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois l'an, sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité et porter une appréciation sur cette politique immobilière.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PROCEDE** au débat sur le bilan de la politique foncière 2007 menée par la collectivité dans les conditions précisées ci-dessus.

DELIBERATION N°16

Mise en place de Conseils de Quartiers – Première étape

Rapporteur : Madame BOURDIEU, Conseillère Municipale

Madame le Maire, mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Pendant la campagne électorale, nous avons tenu huit réunions de quartier, nous avons pu y rencontrer beaucoup de montoises et de montois. Il nous est apparu évident que les quartiers ne sont pas assez écoutés et valorisés dans cette ville. C'était le vrai message que nous ont fait passer les habitants, on ne nous consulte jamais, nous n'avons pas d'information, on ne voit pas les élus. Pourtant, de l'Hippodrome au Peyrouat, de Saint-Médard aux Arènes, du Bourg-neuf au Beillet, notre ville a une richesse formidable mais aussi des problèmes très différents. On ne peut pas tout gérer depuis l'Hôtel de Ville, et surtout, on ne peut plus gérer une ville moderne sans prendre l'avis régulièrement de ses habitants. Nos quartiers doivent être les acteurs de la vie de Mont-de-Marsan. Nous encouragerons les initiatives des habitants, comme les repas ou fêtes de quartier, nous essaierons d'en impulser de nouvelles. C'est en se rencontrant, en échangeant, en partageant des moments conviviaux que le respect mutuel et la solidarité se renforcent. Ce qui nous a également frappé, c'est à Mont-de-Marsan l'absence de Conseils de Quartiers. Nous nous sommes engagés à les créer, et voici donc ce soir la première délibération en ce sens. Ces Conseils de Quartiers seront de véritables relais pour la municipalité, au plus près des préoccupations de chaque montois. Chaque Conseil disposera d'une enveloppe budgétaire utilisable pour des réalisations que les habitants souhaitent pour leur quartier. Pour mémoire, cette enveloppe a été votée au budget 2008 de la ville à hauteur de 300.000 €. Ces crédits seront bien sûr reportés sur 2009 si tout n'a pas été dépensé cette année. Ce soir nous vous proposons d'adopter la première étape de la mise en place des Conseils de Quartiers.

Dans le cadre de la mise en place de Conseils de quartiers, il est nécessaire de définir un découpage de la ville de Mont de Marsan en secteurs, une charte de fonctionnement de ces conseils de quartiers, et de procéder à leur mise en place effective. Des crédits ont déjà été prévus au Budget 2008, à hauteur de 150 000€ en investissement et 150 000€ en fonctionnement.

Une première étape consistera à proposer au Conseil Municipal un découpage en secteurs, qui pourra évoluer au fur et à mesure du temps, et de désigner un élu référent pour chaque conseil de quartier.

Le découpage a pour objectif de présenter un bon maillage « pratique » de la ville tout en reflétant au mieux les liens « historiques » existant entre les quartiers.

L'élu référent sera l'interface entre le conseil de quartier et le conseil municipal. Il facilitera ainsi leurs relations et aidera à la rapidité de réaction de la municipalité devant les demandes exprimées.

Madame le Maire : Des questions ?

Monsieur LAGRAVE : Moi j'avais juste posé une question aux Commissions, j'avais proposé un dixième...

Madame BOURDIEU : Oui on a un petit peu modifié. Vous avez vu que l'on a enlevé le Pouy, on l'a rattaché ...

Monsieur LAGRAVE : Est-ce que vous avez vu ce que, en nombre d'habitants, cela va donner ? Parce que, même le 7, quand vous avez effectivement rattaché le Pouy ...

Madame BOURDIEU : Oui, mais regardez l'Hippodrome, c'est un quartier à part, on ne peut pas voir qu'en nombre d'habitants.

Monsieur LAGRAVE : Justement, en Commission vous m'avez dit que c'était justement en terme de nombre d'habitants que vous vouliez ...

Madame BOURDIEU : A peu près, et aux besoins des habitants. Ces quartiers sont sensiblement les mêmes et c'est pour ça que l'on a fait ce découpage. On voulait rester à 9 secteurs en fait.

Monsieur LAGRAVE : Est-ce que l'on pourrait avoir pour une prochaine fois le nombre d'habitants que ça représente par quartier par exemple.

Madame BOURDIEU : Oui, justement, j'ai demandé à Monsieur GUERIN qui me dit que c'est assez difficile. J'ai demandé plusieurs fois.

Monsieur LAGRAVE : Et la deuxième chose j'avais dite mais je pense que ça a été relevé, c'est que, dans beaucoup de ces quartiers là il y a déjà des associations.

Madame BOURDIEU : Oui, justement, j'ai demandé, elles ont été référencées par Monsieur DUSCLAUX et donc prochainement on va faire le point sur toutes les associations que sont dans les quartiers.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le découpage en 9 secteurs tel qu'il est présenté dans le document ci-joint
- **DESIGNE** les élus référents comme suit :

<u>Secteurs</u>	<u>Elus référents</u>
- Saint-Jean d'Août	- Madame BOURDIEU Marie-Christine
- Argenté/Peyrouat/Nonères	- Madame LAFONT Akia
- Hippodrome	- Madame LUTZ Chantal
- Barbe d'Or/Carboué/Larroquère	- Monsieur MEGE Michel
- Centre-ville	- Monsieur LAGOYETE Jean-François
- Bourg Neuf/Crouste	- Madame HILLCOCK Anne-Marie
- Harbaux/Tuco/Arênes/Rigole/Pouy	- Madame LAMAISON Jeannine
- Saint-Medard	- Monsieur HANNA Edmond
- Dagas/Beillet/Chourié	- Madame COUTURIER Chantal

- **AUTORISE**, Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Madame le Maire : Je vous remercie pour Marie-Christine qui fait un formidable travail.

Madame BOURDIEU : J'aime les quartiers.

DELIBERATION N°17

Organisation du XXème Festival Arte Flamenco

Rapporteur : Madame DAVIDSON, Adjointe au Maire.

Le XXème Festival « ARTE FLAMENCO » aura lieu dans notre Ville du 6 au 12 Juillet 2008.

Les divers spectacles et activités d'accompagnement se dérouleront dans différents lieux de la Ville.

L'organisation de cette manifestation fait l'objet d'une action conjointe des services du Conseil Général des Landes, qui assure la maîtrise d'ouvrage générale, et de la Ville de Mont-de-Marsan, qui prend en charge la mise en place des infrastructures nécessaires au déroulement de ce festival.

Il convient dès lors, de définir et de préciser, dans le cadre d'une convention, les obligations mises à la charge de chacune des parties.

Le rapporteur dépose sur le bureau :

Le projet de convention à intervenir entre le Conseil Général des Landes et la Ville de Mont-de-Marsan.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la passation d'une convention entre le Conseil Général des Landes et la Ville de Mont-de-Marsan précisant les obligations mises à la charge de chacune des parties.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Madame le Maire : Donc je vais pouvoir signer cette convention avec le Conseil Général. Pour vous donner un ordre d'idée d'évaluation de la participation de la ville de Mont-de-Marsan par la mise en place des infrastructures s'élève aux environs de 100.000 €. Ce qui est quand même une participation tout à fait importante, mais intéressante aussi. Ce festival est un festival qui je pense là aussi donne une renommée internationale et une excellente image de notre ville et qu'il faut continuer à cultiver ces projets de mise en avant de notre ville et de notre territoire. Alors, deuxième délibération sur le Festival Flamenco.

DELIBERATION N°18

Festival Flamenco 2008 – partenariat Ville de Mont-de-Marsan et Associations Locales

Rapporteur : Madame DAVIDSON, Adjointe au Maire.

Le XXème festival "Arte Flamenco" se déroulera à Mont de Marsan du 7 au 12 juillet 2008.

L'organisation de cette manifestation fait l'objet chaque année d'une action conjointe des services du Département des Landes et de la Ville de Mont de Marsan.

La convention « Flamenco 2008 » stipule à l'article 2 – paragraphe C1 que la Ville fait son affaire des conventions spécifiques avec les associations locales choisies pour tenir les

buvettes. Ces conventions doivent inclure les précisions concernant le type de menus, les prix, la décoration, la charte, les horaires.

Suite à la réunion du jeudi 29 mai, présidée par Mme Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire, chargée de la Culture, de l'Animation et de la Vie Associative, 6 associations ont donc été désignées par la Ville pour gérer les buvettes et casetas des lieux suivants :

- Espace François Mitterrand pour les spectacles des 7 et 11 juillet : association AMAC gérant le Café Music Contact : 05.58.85.92.92 (Didier VALDES)
- Café Cantante pour les spectacles des 8, 9 et 10 juillet (partie vidéo cantante) : association « Sonotone » Contact : 06.20.37.47.49 (M. DAUNEY)
- Café Cantante pour les spectacles des 8, 9 et 10 juillet (partie restauration) : association « Los companeros sevillanos » Contact : 06.80.68.24.73 (M. LUQUE)
- Place de l'Hôtel de Ville du 7 au 11 juillet : association « les amis d'outre-mer » pour la caseta-bodega (contact : 05.58.06.37.94 M. LE VAN THOAN) et l'association « le vélo club montois » (contact : 06.08.53.43.19 M. CASSEN) pour la caseta-restauration
- Hall de Nahuques pour la soirée de clôture du samedi 12 juillet : association du COSS (Comité des Oeuvres sociales et sportives de la Ville de Mont-de-Marsan) Contact : 06.81.91.32.23 M. SAINTE-MARIE).

Madame le Maire : Des questions ?

Monsieur BACHE : Cela à trait à des choses qui me tiennent à cœur, c'est que dans ces manifestations là, beaucoup de gobelets plastiques sont utilisés. Et je sais qu'il existe, qu'il existe une recommandation au niveau national, je sors d'une réunion où l'on a traité ce problème, de travailler avec des organismes qui effectivement ont pour volonté de moins utiliser le plastique, sous forme de caution, il y a des propositions qui peuvent être faites dans le cadre des manifestations, des organismes qui mettent à notre disposition des gobelets plastiques recyclables qu'il récupèrent . C'est une gymnastique un petit peu particulière au niveau des associations et des organisateurs parce qu'il faut faire ça sous forme un petit peu de caution, le consommateur verse 1 € ou etc. qu'il récupère lorsqu'il rend son verre. Parce que effectivement, on s'est aperçu dans des manifestations de cette sorte, y compris d'ailleurs cela pourrait être valable pour les Fêtes de la Madeleine, parce que c'est une réalité concrète, et en terme environnemental effectivement c'est des choses qui demandent à être étudiées, et être mises en place même si ça peut être très très compliqué. Je pense qu'il faut que nous l'intégrions dans les manifestations que nous organiserons ces prochaines années.

Madame le Maire : Je retiens cette idée. Il serait d'ailleurs intéressant que vous nous fassiez un résumé, pas maintenant, de la réunion à laquelle vous avez assistée. Ceci dit, je trouve très pertinent ce que vous venez de dire, très intéressant, d'autant que nous rentrons dans une période festive importante où effectivement beaucoup de gobelets sont consommés et à terre.

Monsieur BACHE : Au mois de septembre, je vous inviterais à la Fête de l'Humanité si vous voulez, ça rassemble 500 à 700 milles personnes, on est en train de le mettre en place. C'est une drôle de gymnastique mais je pense que cette expérience là on peut la partager parce que

ces questions environnementales elles me tiennent à cœur, il me semble que ce serait quand même relativement bien. Je sais que c'est compliqué pour mettre en place dans quinze jours trois semaines, mais dès que j'ai les infos, je vous les ferais passer avec grand plaisir.

Madame le Maire : Mais vous savez, je peux venir à la Fête de l'Humanité, il y a des tas de gens intéressants à rencontrer, il y a des tas d'entreprises qui viennent à la Fête de l'Humanité exposer, des artistes aussi, ...

Monsieur BACHE : Même votre fille.

Madame le Maire : Ma fille qui y va de temps en temps, voyez un petit peu.

Monsieur SOCODIABEHRE : Monsieur BACHE, le plaisir de partager les informations sera assuré.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les conventions qui définissent les conditions dans lesquelles la Ville confie à ces associations la gestion des bodegas et casetas ainsi que les différents documents ou pièces se rapportant à ces conventions.

DELIBERATION N°19

Prêt aux élèves du Conservatoire de Musique de Mont-de-Marsan, d'instruments de musique appartenant à la ville

Rapporteur : Madame DAVIDSON, Adjointe au Maire.

Les élèves du Conservatoire de Musique de MONT DE MARSAN pourront bénéficier, à partir de l'année scolaire 2008-2009, d'un prêt d'instruments appartenant à la Ville, instruments qui étaient jusque là donnés en location.

Une convention de prêt d'instrument, signée entre les deux parties, engage l'emprunteur à assurer l'instrument pour tous dommages.

Il est précisé que l'instrument devra être restitué en bon état et muni de tous ses accessoires au plus tard la première semaine de septembre de l'année scolaire suivante.

Pour les instruments à cordes l'archet, remis avec les accessoires, sera re méché aux frais de l'attributaire.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la passation d'une convention pour le prêt d'instrument dans les conditions précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°20

Attribution de bourses « étude surveillée » - 1^{er} semestre année civile 2008

Rapporteur : Madame DARTEYRON, Adjointe au Maire.

Par délibération en date du 12 décembre 2007, le Conseil Municipal a fixé les périodes des études surveillées du 1^{er} semestre 2008 mises en place dans les écoles élémentaires de la ville de MONT-DE-MARSAN.

Au titre du 1^{er} semestre 2008, je vous propose d'attribuer aux familles réunissant les conditions d'attribution, les bourses ci-dessous :

Ecoles	Nombre de bourses	Montant des bourses
ARENES	1 bourse à 12.50 €	12.50 €
	1 bourse à 15.63 €	15.63 €
	2 bourses à 15.63 €	31.26 €
	1 bourse à 6.25 €	6.25 €
	1 bourse à 15.63 €	15.63 €
	1 bourse à 12.50 €	12.50 €
	1 bourse à 31.25 €	31.25 €
	1 bourse à 15.63 €	15.63 €
	1 bourse à 6.25 €	6.25 €
	Total	146.90 €
	BEILLET	1 bourse à 37.50 €
1 bourse à 15.63 €		15.63 €
1 bourse à 15.63 €		15.63 €
1 bourse à 12.50 €		12.50 €
1 bourse à 15.63 €		15.63 €
Total		96.89 €

BOURG NEUF	1 bourse à 15.63 €	15.63 €
	1 bourse à 15.63 €	15.63 €
	1 bourse à 31.25 €	31.25 €
	1 bourse à 9.38 €	9.38 €
	2 bourses à 12.50 €	25.00 €
	1 bourse à 18,00 €	18.00 €
		114.89 €
PEGLE	2 bourses à 15.63 €	<u>31.26 €</u>
	Total	31.26 €
POUY	1 bourse à 15.63 €	<u>15.63 €</u>
		15.63 €
ST JEAN D'AOUT	1 bourse à 15.63 €	15.63 €
	1 bourse à 15.63 €	<u>15.63 €</u>
		31.26 €
SAINT-MEDARD	1 bourse à 15.63 €	15.63 €
	2 bourses à 15.63 €	31.26 €
	1 bourse à 9.00 €	9.00 €
	1 bourse à 9.00 €	9.00 €
	Total	<u>64.89 €</u>
	TOTAL	501.72 €

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'attribution de bourses pour les études surveillées dans les conditions précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°21

Etudes surveillées – Fixation des périodes pour le 2^{ème} semestre 2008

Rapporteur : Madame DARTEYRON, Adjointe au Maire.

Par délibération en date du 12 décembre 2007, le Conseil Municipal avait fixé les périodes d'études surveillées pour le premier semestre 2008.

Je vous propose d'arrêter les périodes ci-dessous pour le 2ème semestre 2008 (date de la rentrée scolaire : le 2 septembre 2008)

- du 15 septembre 2008 au 10 octobre 2008 (16 jours)
- du 13 octobre 2008 au 21 novembre 2008 (16 jours)
(pas d'étude le 24 octobre 2008, veille des vacances scolaires)
- du 24 novembre 2008 au 20 décembre 2008 (15 jours)
(pas d'étude le 19 décembre 2008, veille des vacances scolaires)

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **ARRETE** les périodes des études surveillées pour le 2^{ème} semestre 2008, comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°22

Participation de la ville de Mont-de-Marsan aux frais de séjours d'enfants en classes transplantées – année 2008

Rapporteur : Madame DARTEYRON, Adjointe au Maire.

La Commission Scolaire, lors de sa réunion du 12 juin 2008 s'est prononcée favorablement pour l'attribution de différentes participations de la ville aux frais de séjours des enfants de MONT-DE-MARSAN ayant participé à des classes transplantées : classes de neige, verte, de nature, etc.

Les aides seront versées aux familles par l'intermédiaire de la coopérative scolaire.

Je vous propose de suivre les avis émis par la Commission Scolaire et d'accorder les subventions comme indiqué dans le tableau ci-joint.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la participation de la Ville aux frais de séjours d'enfants en classes transplantées dans les conditions précisées dans le tableau ci-joint.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant

DELIBERATION N°23

La généralisation des ratios d'avancement de grade

Rapporteur : Monsieur PINTO, Adjoint au Maire.

La nouvelle loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (et sa circulaire d'application du 16 avril 2007) remplace les quotas limitant l'effectif des grades d'avancement par l'application d'un « *taux de promotion* » applicable à l'effectif des fonctionnaires promouvables dans ces mêmes grades. Ce nouveau principe introduit à l'article 49 de la loi du 26 janvier 1986 est désigné sous le terme « *ratio promu / promouvables* ».

Il ne s'agit donc plus de limiter l'effectif du grade d'avancement comme le prévoyait les anciens quotas mais de limiter par l'application d'un ratio, le nombre d'agents promouvables c'est à dire pouvant bénéficier d'un avancement au grade supérieur. Tous les cadres d'emplois sont concernés par cette mesure à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipal pour lequel l'application d'un ratio n'est pas demandé.

La seconde nouveauté importante est que l'application de ces nouveaux ratios est laissée à la libre application de chaque collectivité. Le taux de promotion doit en effet être fixé par l'organe délibérant des collectivités après avis du comité technique paritaire. La circulaire du 16 avril 2007 explique que l'objectif est de « *donner aux collectivités locales les moyens juridiques d'une gestion de leurs ressources humaines plus adaptée aux réalités démographiques locales* ».

Pour établir un ratio promu/promouvable, il est donc indispensable qu'au moins un agent remplisse les conditions réglementaires pour figurer sur le tableau d'avancement des agents promouvables. Dans le cadre du respect de ces différentes mesures le comité technique paritaire s'est réuni le 29 juin 2007 et a proposé 14 ratios d'avancement applicables à des agents promouvables des catégories B et C.

Concernant la méthode, les ratios ont été calculés afin de permettre de maintenir au minimum, pour chaque cadre d'emplois, le même nombre d'agents promus que par le passé. En outre, les ratios ont été ajustés au profit de certains grades d'avancement, afin de tenir compte de certaines situations de « blocage », pour les agents dont l'ancienneté moyenne dans le grade inférieur est la plus élevée. En 2007, dans la catégorie C, le cadre d'emploi des adjoints administratifs et, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, le grade d'avancement d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ont bénéficié de ces mesures d'ajustement. Les ratios seront réexaminés régulièrement afin d'une part, de tenir compte de l'évolution du nombre d'agents promouvables, et d'autre part d'ajuster, à tour de rôle, le ratio des cadres d'emploi pour lequel les agents accusent un « retard » au titre de leur avancement de grades.

En outre, lorsque le nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur, tel qu'il résulte du ratio, n'est pas un nombre entier il est arrondi à l'entier supérieur.

Il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil municipal d'acter les ratios d'avancement ci-dessous qui ont recueilli l'avis favorable du CTP.

Catégorie A

- Filière administrative

**AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL: ratio de 10 %
(de 2 agents promouvables soit 1 possibilité en 2008)**

- Filière technique

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL: ratio de 20 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

Catégorie B

- Filière administrative

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE DE REDACTEUR CHEF AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL: ratio de 60 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE DE REDACTEUR CHEF SANS EXAMEN PROFESSIONNEL: ratio de 60 % (de 3 agents promouvables soit 1 possibilité en 2008)*

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL: ratio de 60% (de 2 agents promouvables soient 2 possibilités en 2008)

- Filière animation

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ANIMATEUR CHEF: ratio de 20 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2010)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL: ratio de 20 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

- Filière culturelle

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION HORS CLASSE : ratio de 10 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2009)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DE 1^{ère} CLASSE : ratio de 20 % (de 2 agents promouvables soit 1 possibilité en 2010 et 1 possibilité en 2011)

- Filière Sanitaire et Sociale

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE DE REEDUCATEUR DE CLASSE SUPERIEURE: ratio de 10 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

- Filière sportive

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES HORS CLASSE AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL : ratio de 10 % (de 2 agents promouvables soit 1 possibilité en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES HORS CLASSE SANS EXAMEN PROFESSIONNEL : ratio de 10 % (de 2 agents promouvables soit 1 possibilité en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 1^{ère} CLASSE : ratio de 13 % (de 3 agents promouvables soit 1 possibilité en 2008)

- Filière technique

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF : ratio de 80 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL : ratio de 40 % (de 2 agents promouvables soit 1 possibilité en 2010 et 1 possibilité en 2011)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE DE CONTROLEUR DE TRAVAUX PRINCIPAL :
ratio de 40 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

Catégorie C

- Filière administrative

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère}
CLASSE : ratio de 70 % (de 3 agents promouvables soient 3 possibilités en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE : ratio de 70 % (de 8 agents promouvables soient 6 possibilités en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE :
ratio de 6 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

- Filière animation

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE : ratio de 10 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

- Filière culturelle

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ADJOINT PRINCIPAL DU PATRIMOINE DE 2^{ème}
CLASSE : ratio de 20 % (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2009)

- Filière technique

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE : ratio
de 60% (de 1 agent promouvable soit 1 possibilité en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL : ratio de 60
% (de 11 agents promouvables soient 7 possibilités en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère}
CLASSE : ratio de 80% (de 21 agents promouvables soient 17 possibilités en 2008)

AGENTS PROMOUVABLES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE : ratio de 80% (de 41 agents promouvables soient 33 possibilités de promotion
dont 18 possibilités 2008)

Madame le Maire : Oui, c'est la loi, mais encore faut-il l'appliquer.

Monsieur BACHE : Oui c'est comme le régime indemnitaire c'est exactement pareil, on peut faire du simple au double ou au triple, donc on est dans la même configuration. Ce qui veut dire que concrètement, jeudi, puisque l'on a les C.A.P. on va promouvoir tous les agents qui y ont droit ?

Madame le Maire : Presque tous.

Monsieur BACHE : Ah, pas tous, presque tous... D'accord, donc on examinera au cas par cas ? D'accord.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **ACTE** les ratios d'avancement comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°24

Extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires.

Rapporteur : Monsieur PINTO, Adjoint au Maire.

Le décret du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) permet à l'ensemble des agents de catégorie B, et non plus seulement aux agents dont l'indice brut était au plus égal à 380, de percevoir cette catégorie d'indemnité.

Aussi, afin de permettre aux agents de la catégorie B de bénéficier du versement d'heures supplémentaires il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil municipal d'acter l'extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires en application du décret du 19 novembre 2007 précité.

Madame le Maire : Des questions ? Non cela ce n'est pas la loi.

Monsieur BACHE : C'est sûr, mais on s'adapte à ce qui est une loi aujourd'hui. Je veux dire là c'est pareil, les I.F.T.S. etc. plein de choses. Mais c'est vrai que je partage les propos que vous avez tenus lors de la C.C.P, et je partage complètement.

Madame le Maire : Ce sont des usines à gaz, incompréhensibles d'ailleurs pour la majorité du commun des mortels et pas très dynamique à mon avis pour les carrières.

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR ET APRES VOTE ET DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **ACTE** l'extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires en application du décret du 19 novembre 2007 dans les conditions précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°25

Comité des Fêtes – Désignation d'un représentant hors Conseil.

Rapporteur : Madame DARRIEUSSECQ, Maire.

Monsieur Pierre SERIS, personnalité hors conseil désigné par notre assemblée municipale le 3 avril 2008 pour siéger au Comité des Fêtes, a démissionné estimant qu'il manquait de compétence pour remplir sa fonction de Trésorier.

Compte tenu de l'urgence de la situation et de la nécessité pour le Comité des fêtes de fonctionner sur le plan financier, Madame le Maire a fait le choix d'anticiper cette délibération.

Ainsi, Mademoiselle RABINAUD a été élue à l'unanimité par le Conseil d'administration du Comité des fêtes au poste de trésorière le 28 mai 2008.

Il est par conséquent demandé à notre assemblée :

- **D'ACCEPTER** cette nomination et de donner acte à Madame le Maire de la procédure d'urgence qui a été adoptée.

Monsieur LAGRAVE : Pardon, j'aurais du lever la main excusez-moi. On n'a pas l'intention d'engager une polémique la-dessus, on ne prendra pas part au vote.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :

ABSTENTIONS : M. BACHE Alain, Mme LUCY Rose, M. LAGRAVE Renaud, Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI Abdallah, M. GUERINI Jean-Philippe, Mme PEGUY Michèle, Mlle AVANT Sophie,

- **APPROUVE** la nomination de Madame RABINAUD en qualité de membre hors conseil pour siéger au Comité des Fêtes en remplacement de Monsieur SERIS Pierre, démissionnaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°26

Annulation de la délibération du 3 avril 2008 désignant les membres composant la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de la Base Aérienne de Mont-de-Marsan.

Rapporteur : Madame DARRIEUSSECQ, Maire.

Par délibération en date du 3 avril 2008 nous avons désigné les membres devant siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de la Base Aérienne de Mont-de-Marsan.

Lors de la réunion du 20 mai dernier je vous ai informé que nous n'aurions pas dû procéder à cette désignation puisque celle-ci relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Les services de la Préfecture nous demandent de prendre une nouvelle délibération pour annuler celle du 3 avril 2008.

Je vous demande donc :

- **D'ANNULER** la délibération du 3 avril 2008 désignant les membres devant siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de la Base Aérienne de Mont-de-Marsan.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'annulation de la délibération du 3 avril 2008 désignant les membres devant siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de la Base Aérienne de Mont-de-Marsan.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DELIBERATION N°27

Annulation de la délibération du 3 avril 2008 désignant les Délégués au S.I.C.T.O.M.

Rapporteur : Madame DARRIEUSSECQ, Maire.

Par délibération en date du 3 avril 2008 nous avons désigné les délégués au SICTOM.

Lors de la réunion du 20 mai dernier je vous ai informé que nous n'aurions pas dû les désigner puisque cette désignation relève de la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Les services de la Préfecture nous demandent de prendre une nouvelle délibération pour annuler celle du 3 avril 2008.

Je vous demande donc :

- **D'ANNULER** la délibération du 3 avril 2008 désignant les délégués au SICTOM du Marsan.

**OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
ET APRES VOTE ET DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **ANNULE** la délibération du 3 avril 2008 désignant les délégués au SICTOM du Marsan.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Madame le Maire : Avant que vous ne partiez, une information, à moins que vous ayez vous des questions diverses à évoquer. Alors je voudrais vous donner une information qui ne donne

pas part à un vote mais qui est une simple information. Je vous informe donc que l'arrêté de détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services qui a pris fin le 1^{er} mars 2008 n'a fait l'objet d'aucun renouvellement. Le Directeur Général des Services a été prorogé de plein droit dans ses fonctions en application de l'article 53 de la loi de 1984 modifiée, pour une durée de 6 mois qui prendra fin le 1^{er} septembre 2008.

Deuxième chose, vous nous aviez parlé des audits, vous m'aviez demandé tout à l'heure des informations, je vais tacher d'y répondre puisque je vous avais dit que je le ferais. Donc, par procédure de marché adapté, la ville de Mont-de-Marsan a procédé au choix du Cabinet Ernest & Young pour l'audit organisationnel, financier et juridique de la ville pour un montant de 67 574 € , et du Cabinet CIRESE pour l'audit financier et organisationnel du CCAS pour un montant de 29 900 € qui est bien sûr pris sur le budget du CCAS. Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur LAGRAVE : Cela fait 110.000 € pour l'audit, pardon pour les deux. Figurez-vous que j'ai gardé de la lecture, savez-vous que le trésor public fait également ce travail d'analyse financière ? Puis comme le comptable public possède tous les éléments comptables de la commune, et surtout la façon dont ils ont été obtenus, son analyse risque de ne plus correspondre à la vérité de Monsieur LABEYRIE. Est-ce pour cela qu'il ne l'a pas demandée, ou alors est-ce que c'est parce qu'elle est gratuite et celle d'.....(inaudible) est payante ? Voilà déjà une économie que nous réaliserons facilement. J'ai eu la même idée que vous, parce que vous l'avez eue avant moi, je pense que c'est Monsieur PINTO qui a du écrire cela, et en conséquence de quoi vous disiez exactement la même chose au mois de mars, c'est à dire qu'il y avait des audits gratuits et vous faites pratiquement 100.000 € sur la ville. Comment vous avez dit Monsieur TORTIGUE ? Les montois jugeront.

Monsieur PINTO : Je vous invite à relire l'ensemble de l'article et dans cet article il est précisé qu'un audit et une analyse financière, on n'est pas du tout sur la même chose.

Madame le Maire : Alors moi je ne vais pas jouer sur les mots, vous dire que, il y a en plus, surtout, un audit organisationnel et juridique qui sont essentiels pour le fonctionnement de la ville, deuxième chose, la même chose pour le CCAS, et je peux vous dire que l'audit financier et organisationnel nous allons en avoir besoin. Que nous n'avons pas besoin que d'une simple analyse financière, nous avons en plus besoin que cet audit nous donne des clés pour pouvoir avancer avec, à partir de la base des finances que nous avons, pour pouvoir nous projeter dans des décisions importantes, qui, à mon avis d'ailleurs feront certainement gagner de l'argent et vraisemblablement l'investissement que nous aurons mis dans l'audit. Donc, si vous voulez, je crois que, à terme, et bien nous serons tous gagnants, mais ça nous l'expliquerons au fur et à mesure. Une dernière chose, le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 juin, juillet excusez-moi, je suis très fatiguée là c'est vraiment la fin de la journée, le 10 juillet à 19 heures. Je pense que l'ordre du jour sera beaucoup moins long que l'ordre du jour d'aujourd'hui. Monsieur GUERINI, pardon.

Monsieur GUERINI : Madame le Maire, chers collègues, je ne surprendrais personne, en tant que radical, de m'interroger sur la nécessité d'ouvrir les colonnes de notre bulletin municipal à un établissement privé d'enseignement religieux. Ne serait-ce que pour un encart publicitaire, à un moment où les établissements scolaires publics montois sont frappés par l'incohérence de certaines réformes nationales, dont deux me semblent particulièrement catastrophiques. La baisse du nombre d'heures de travail des élèves, liée à un réaménagement du temps de travail,

mise en place sans aucune concertations préalables. Le département des Landes avait été plus inspiré dans sa réforme du nombre de jours travaillés en classe, puisque le temps de travail hebdomadaire restait le même, seuls les congés raccourcissaient. Je ne surprendrais d'autant moins personne de cette interrogation puisqu'elle est loin d'être unilatérale. Il me semble qu'une pétition, sur ce même sujet, circule aujourd'hui à Mont-de-Marsan, que de nombreux directeurs d'écoles publiques vous ont fait part de leur surprise, et que certaines associations de parents d'élèves vous ont écrit leur crainte madame le Maire. D'autre part, il me semble qu'un outil issu d'une assemblée républicaine et laïque, comme la nôtre, ne peut et ne doit s'associer de quelque manière que ce soit, même moyennant finance, au prosélytisme religieux. Il suffit à qui en douterait d'aller sur le site web de cette institution pour se rendre compte qu'il s'agit aussi de cela. La laïcité, si mal menée ces derniers temps ne doit souffrir d'aucun aménagement. En tant que citoyen profondément rattaché au caractère laïque de nos institutions, en tant que représentant d'un mouvement qui fut pionnier et de la construction de notre République, et de l'instauration de la laïcité comme base de son fonctionnement, en tant qu'élu porte parole de celles et de ceux pour qui la laïcité est la garantie de la neutralité de nos institutions, et le service public de l'éducation, celle des valeurs républicaines, mettant nos enfants au centre d'un système scolaire qui leur permet d'étudier gratuitement. Madame le Maire, chers collègues, si j'avais le goût et l'envie de voir des complots partout, de détailler méticuleusement d'une manière partisane chaque action de la majorité municipale, je me demanderais si cette insertion publicitaire n'est pas tout simplement un positionnement politique. Il se trouve que je n'ai pas cette analyse. Je vous demande donc, Madame le Maire, si cette publicité a bien tout simplement échappée à la directrice de la publication du bulletin municipal, si nous pouvons compter sur vous afin que ce bogue publicitaire soit le dernier, et, encore et toujours, si un comité de rédaction incluant des élus de l'opposition a des chances de voir le jour à 36 ou 48 heures de la parution du prochain bulletin ? Merci.

Madame le Maire : Je vous remercie pour votre intervention magnifique, pour vous dire très simplement que je vous remercie aussi de ne pas mettre en cause la laïcité, enfin, l'esprit de la laïcité dans l'engagement politique, parce que c'est vraiment un domaine qui me tient à cœur, et je voudrais vous dire que les choses étaient beaucoup plus simples que ça. Il s'agissait bien entendu d'un encart publicitaire, vous l'avez bien noté, et j'avoue que quelque soit l'encart publicitaire, il faut faire vivre ce journal. Je tiens à vous dire néanmoins que ces encarts publicitaires n'ont fait l'objet de notre part d'aucune, ce n'est pas nous qui avons initié la récolte de cette publicité, c'était fait avant que nous soyons élus. Celle là a été faite avant, elle a été signée le 24 mars effectivement, mais les choses avaient été déjà préparées avant.

Monsieur GUERINI : Pardonnez-moi Madame le Maire, mais que les choses aient été préparées avant, mais qu'elles passent sur le journal !

Madame le Maire : Alors, deux choses. D'abord je vous explique comment se passent les choses et deuxièmement je vous entends bien parler de prosélytisme religieux, enfin de grandes envolées verbales et lyriques, ce n'est quand même pas le diable non plus ces institutions. Je crois qu'il faut arrêter aussi de diaboliser ces institutions qui ont toutes leur place et qui laissent un libre choix aux personnes. Je pense qu'il y a des parents d'élèves qui souhaitent mettre leurs enfants dans ces institutions, dans ces écoles, dans ces lycées, cela me paraît être un libre choix. Nul n'est obligé non plus d'y aller.

Madame LUCY : Madame vous nous parlez en tant que Maire, faites attention à ce que vous dites, vous êtes la représentante de tous les montois et de toutes les montoises, vous ne

pouvez pas avoir ce discours là sur des établissements religieux dans un magazine d'une ville. C'est pas possible.

Madame le Maire : Ecoutez Madame LUCY, en tant que Maire de la ville et nous en tant que contribuables, je représente la République bien sûr !

Monsieur TORTIGUE : C'est déjà paru dans plusieurs « Vivre ensemble » !

Monsieur GUERINI : La République est laïque et indivisible.

Madame le Maire : Vous êtes quand même incroyables ! je dis que, en tant que Maire de cette ville, il y a des personnes qui veulent avoir le choix de certains établissements, ...

Monsieur GUERINI : Madame le Maire, personne ne dis l'inverse de ce que vous êtes en train de dire, simplement, ce n'est pas à nous d'en faire la publicité.

Madame le Maire : Et bien écoutez, moi je m'engage très solennellement à faire la publicité dans chaque bulletin municipal de toutes les écoles publiques de Mont-de-Marsan dont nous parlerons régulièrement. Et ce sont des publicités gratuites.

Madame PEGUY : Non, elles n'ont pas besoin de publicité les écoles de Mont-de-Marsan, elles ont besoin de rénovation, elles ont besoin de soins, elles ont besoin d'argent, elles ont besoin qu'on s'occupe d'elles, mais elles n'ont pas besoin de publicité.

Madame le Maire : Bon écoutez, vous travestissez un petit peu mes termes, bien entendu quand je dis publicité, c'était vouloir les mettre en valeur, vous le savez très bien.

Madame PEGUY : Les mettre en valeur mais sûrement pas en concurrence. Or là, il y a une concurrence.

Madame le Maire : Bon, écoutez, je pense que vous êtes dans des débats idéologiques qui sont complètement dépassés, et la guerre des écoles il y a longtemps qu'elle doit être terminée, nous avons une mission auprès de l'école publique et nous l'assumerons, c'est la loi, et nous n'avons en aucun cas défailli à notre mission en mettant cet encart publicitaire, ceci dit c'était le premier et vraisemblablement il n'y en a pas d'autres, et je vous dis que les choses avaient été engagées par la municipalité antérieure.

Madame DAVIDSON : Il me semble que, dans « Vivre ensemble », il y a déjà eu des encarts publicitaires. On pensait pas que cela allait créer une telle polémique, excusez-moi !

Monsieur GUERINI : Comme quoi vous n'êtes pas à l'écoute de certaines associations Madame.

Madame DAVIDON : Je vous signale que ce lycée est en train d'organiser la baccalauréat S, donc il sert quand même à tous les élèves de l'agglomération.

Monsieur GUERINI : A ceux qui ont le choix d'y aller Madame, pas aux autres.

Madame DAVIDON : Je vous signale que c'est tous les élèves ! Quand vous avez besoin, quand l'Etat a besoin de ces établissements, il est là et on organise le baccalauréat S tout simplement parce que on ne peut pas le faire ailleurs, et là, personne ne revendique !

Madame LUCY : (inaudible)

Madame le Maire : Bon écoutez, Madame LUCY, merci beaucoup. On a compris de toute façon vous êtes scandalisée.

Madame LUCY : (inaudible)

Madame le Maire : Nous veillerons. Nous veillerons à ce que les temps de parole soient respectés, écoutez, plus grand défenseur de la laïcité que moi, vous n'en avez pas ! Même vous en montant au créneau. La publicité ne veut pas dire que l'on n'est pas dans la laïcité. S'il vous plait. C'est terminé, je lève la séance, on a compris le message idéologique que vous vouliez faire passer.

Monsieur GUERINI : J'aimerais juste une réponse aux deux questions suivantes, quand allons nous avoir un comité de rédaction, deuxièmement et vous répondez en bloc, est-ce bien la dernière fois que nous aurons cette publicité dans le bulletin municipal ?

Madame le Maire : Alors à la première question pour le comité de rédaction, je vous avez dit oui la dernière fois, il y aura un comité de rédaction, j'estime que vous avez des exigences, et après tout vous avez raison d'en avoir, je vous signale qu'avec le « Vivre ensemble », il n'y avait pas de comité de rédaction.

Monsieur GUERINI : On a vu que l'on pouvait évoluer, la preuve sur votre référendum que vous ne faites plus, alors vous ne parlez plus d'avant.

Madame le Maire : Il n'y en a jamais eu avant. Donc, je vous le dis, il y en aura un, vous serez par contre un ou deux représentants à ce comité. Deuxième chose, je ne vous dirais pas, parce que je n'aime pas les sommations qu'il n'y aura plus jamais... je suis désolée, je ne vous dirais pas, vous serez au comité de rédaction vous pourrez en juger vous même et en parler à ce moment là peut-être, je ne vous dirais pas aujourd'hui qu'il n'y aura plus d'encart publicitaire de ce type dans le journal, parce que je n'en sais rien.

Monsieur LAGRAVE : Je suis désolé, mais on nous demande donc un article au nom de l'opposition pour demain ou après demain au plus tard. Moi je veux juste savoir si la consultation de la Médiathèque est dans ce journal de manière à ce que nous, on cale évidemment un article en rapport avec ça. Parce que on apprend ce soir, je préfère juste poser la question comme ça, que l'on sache car moi malheureusement moi demain, je n'ai pas le temps d'écrire dans la journée, je veux bien écrire quelque chose jeudi, mais ça va être juste. Je ne peux pas. Alors si vous mettez la consultation dans le journal, moi je souhaite vraiment qu'il y ait un délai pour qu'on puisse réagir sur cette question. Soit on fait une consultation dans laquelle on peut s'exprimer, soit...

Madame le Maire : Oui, le journal sera distribué après le 7 juillet et on parlera effectivement de la Médiathèque dans le journal.

Monsieur LAGRAVE : D'accord, donc on voudrait vraiment modifier notre texte donc on ne donnera ça que jeudi, je suis désolé. Je n'ai pas la possibilité d'écrire demain, je suis à Agen toute la journée, je suis désolé.

Madame le Maire : Très bien, je vous remercie, la séance est épuisée, et nous aussi. Bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 05.

Madame le Maire
Conseillère Régionale d'Aquitaine,



Geneviève DARRIEUSSECO

DECISIONS

Conformément à l'avant dernier alinéa de l'Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des Décisions qu'il a prises conformément à l'Article L 2122-22 du dit Code.

01 – Rétrocession d'une concession perpétuelle par Madame DI COSTANZO Marie-Laure – Cimetière du Péglié

Le Maire de la Ville de MONT DE MARSAN,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire, pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 MARS 2008, visée le 26 MARS suivant, par M. le Préfet des Landes, chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSE

Madame DI COSTANZO Marie-Laure demeurant 115 Boulevard de la Côte d'Argent à ARCACHON (33120), a hérité de ses parents décédés d'un caveau à perpétuité situé section B, emplacement 2, arrêté de concession n° 2389 acquis le 30 Mai 1975 afin d'y fonder une sépulture de famille.

Or, en date du 11 Juin 2008, Madame DI COSTANZO Marie-Laure a déclaré ne plus avoir aucune utilité de cette concession perpétuelle originellement vide de tout corps, et désirait la rétrocéder à la commune à titre gratuit.

La concession perpétuelle section B, emplacement 2 étant vide de tout corps et Madame DI COSTANZO déclarant ne plus en avoir aucune utilité, il convient d'en accepter la rétrocession.

DÉCIDE :

- d'accepter la rétrocession à titre gratuit de la concession perpétuelle située section B, emplacement 2, au cimetière du Péglié, dans les conditions sus-visées,

- d'y intervenir et en cas d'indisponibilité, d'y autoriser un Adjoint.

FAIT À MONT DE MARSAN, le 30 Juin 2008

Madame Le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ

02 - Rétrocession d'une concession quinquennale par Madame VOURIOT Jacqueline – Cimetière de Saint Vincent de Paul

Le Maire de la Ville de MONT DE MARSAN,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire, pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 MARS 2008, visée le 26 MARS suivant, par M. le Préfet des Landes, chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSE

Madame VOURIOT Jacqueline demeurant 28 Boulevard Yves Mainguy à Mont de Marsan, avait acquis, par arrêté de concession N° 6833 en date du 6 Août 2007 une case columbarium quinquennale située module C case numéro 8 au cimetière de Saint Vincent de Paul, afin d'y déposer deux urnes.

Or, en date du 16 Juin 2008, Madame VOURIOT Jacqueline a déclaré ne plus avoir aucune utilité de la case columbarium quinquennale originellement vide de toute urne, et désirait la rétrocéder à la commune sur la base des 2/3 du prix d'acquisition, compte tenu des années restant à courir jusqu'à l'échéance.

La case columbarium quinquennale module C case numéro 8 étant vide de toute urne et Madame VOURIOT Jacqueline déclarant ne plus en avoir aucune utilité, il convient d'en accepter la rétrocession.

DÉCIDE :

- d'accepter la rétrocession de la case columbarium quinquennale située module C case numéro 8 au cimetière de Saint Vincent de Paul, dans les conditions sus-visées,

- de rembourser à Madame VOURIOT Jacqueline le prix d'acquisition de la case columbarium, compte tenu des années restant à courir jusqu'à l'échéance, soit un montant de **476.00 €**

- d'y intervenir et en cas d'indisponibilité, d'y autoriser un Adjoint.

FAIT À MONT DE MARSAN, le 30 Juin 2008

Madame Le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ

03 - Installation d'un groupe électro-pompe de secours pour le forage géothermie

Madame le Maire de la Ville de MONT DE MARSAN,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,
Vu le décret 2004-12 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

EXPOSE

La Ville de Mont-de-Marsan, envisage d'installer un groupe électro-pompe de secours pour le forage géothermie.

Suite à une procédure adaptée passée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, la Ville de MONT DE MARSAN a lancé une consultation relative à cette acquisition.

Seule la SOCIETE HYDRO ASSISTANCE a remis une proposition.

DECIDE

De retenir l'offre de cette société pour un montant de 26 638,70 €uros H.T. relative à la fourniture de ce matériel.

D'autoriser en cas d'empêchement, un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

FAIT À MONT DE MARSAN, le 30 Juin 2008

Madame Le Maire, Conseillère Régionale d'Aquitaine, signé Geneviève DARRIEUSSECQ